

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 30, 2022

The Standing Senate Committee on Indigenous Peoples met with videoconference this day at 6:45 p.m. [ET] to resume study on the subject matter of those elements contained in Subdivisions A and B of Division 3 of Part 4 of Bill C-32, An Act to implement certain provisions of the fall economic statement tabled in Parliament on November 3, 2022 and certain provisions of the budget tabled in Parliament on April 7, 2022; and examine the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples and any other subject concerning Indigenous Peoples; and, in camera in consideration of a draft report.

Senator Brian Francis (*Chair*) in the chair.

[*Editor's Note: Portions of the proceedings were presented through an interpreter.*]

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I would like to begin by acknowledging that we are gathered today on the traditional unceded territory of the Algonquin Anishinaabe People.

I am Mi'kmaq Senator Brian Francis from Epekwitk, also known as Prince Edward Island, and I am the chair of the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples.

Before we begin our meeting, I would like to ask everyone in the room to please refrain from leaning in too close to the microphone, or remove your earpiece when doing so. This will avoid any sound feedback that could negatively impact the committee staff in the room.

I would now like to begin by asking committee members in attendance to introduce themselves by stating their name and province or territory.

Senator Martin: Yonah Martin, British Columbia.

Senator Christmas: Good evening. Dan Christmas, Membertou First Nation, Nova Scotia.

Senator Lovelace Nicholas: Sandra Lovelace Nicholas from Wolastoqiyik, New Brunswick.

Senator Hartling: Nancy Hartling from New Brunswick.

Senator LaBoucane-Benson: Patti LaBoucane-Benson, Treaty 6 territory, Alberta.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 30 novembre 2022

Le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones se réunit aujourd'hui, à 18 h 45 (HE), avec vidéoconférence, pour reprendre l'étude sur la teneur des éléments des sous-sections A et B de la section 3 de la partie 4 du projet de loi C-32, Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022; pour étudier les responsabilités constitutionnelles, politiques et juridiques et les obligations découlant des traités du gouvernement fédéral envers les Premières Nations, les Inuits et les Métis et tout autre sujet concernant les peuples autochtones; et, à huis clos, pour étudier une ébauche de rapport.

Le sénateur Brian Francis (*président*) occupe le fauteuil.

[*Note de la rédaction : Certains passages ont été présentés par l'intermédiaire d'un interprète.*]

[*Traduction*]

Le président : Honorables sénateurs, je tiens d'abord à souligner que nous sommes réunis aujourd'hui sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin anishinabe.

Je suis le sénateur Brian Francis, micmac d'Epekwitk, région mieux connue sous le nom d'Île-du-Prince-Édouard, et je préside le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

Avant de commencer notre réunion, j'aimerais vous demander à vous tous ici présents de ne pas vous pencher trop près de votre micro ou, si vous le faites, d'enlever votre oreillette. C'est pour éviter la rétroaction acoustique, qui pourrait incommoder le personnel du comité dans la salle.

Je demanderais maintenant aux membres du comité de se présenter en ayant soin de préciser la province ou le territoire qu'ils représentent.

La sénatrice Martin : Yonah Martin, de la Colombie-Britannique.

Le sénateur Christmas : Bonsoir. Dan Christmas, de la Première Nation de Membertou, en Nouvelle-Écosse.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Sandra Lovelace Nicholas, de Wolastoqiyik, au Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Hartling : Nancy Hartling, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Patti LaBoucane-Benson, du territoire visé par le Traité n° 6, en Alberta.

Senator Pate: Kim Pate from here on the shores of the Kitchissippi, the unceded, unsundered territory of the Algonquin.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Renée Dupuis from the senatorial division of The Laurentides, Quebec.

[*English*]

Senator Tannas: Scott Tannas from Alberta.

Senator Patterson: Dennis Patterson, Nunavut.

Senator Cardozo: Andrew Cardozo from Ontario.

Senator Coyle: Mary Coyle from Antigonish, Nova Scotia.

The Chair: Today we will begin by resuming our study on the subject matter of those elements contained in Subdivisions A and B of Division 3 of Part 4 of Bill C-32, also known as the fall economic statement implementation act, 2022. These sections relate to the enactment of the Framework Agreement on the First Nations Land Management Act and the repeal of the First Nations Land Management Act.

I would now like to introduce our witnesses. With us today, we have the Honourable Marc Miller, P.C., M.P., Minister of Crown-Indigenous Relations, and the Honourable Patty Hajdu, P.C., M.P., Minister of Indigenous Services.

The ministers are accompanied by departmental officials: from Indigenous Services Canada, Lisa DeMoor, Manager, Community Lands Development, Lands and Economic Development; and from Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada, Roxanne Gravelle, Manager, Engagement Policy Directorate, Indigenous Institutions and Governance Modernization, Resolution and Partnerships.

Wela'lin, and thank you to our witnesses for being here tonight.

Minister Miller and Minister Hajdu will each provide opening remarks of approximately five minutes, and then we will move into a question-and-answer session of approximately five minutes per senator. Due to time constraints, please keep exchanges brief and precise. To avoid interrupting or cutting anyone off, I will hold up this sign when there is a minute left of the allocated time.

I will now invite Minister Miller to give his opening remarks.

La sénatrice Pate : Kim Pate, d'ici même sur les rives de la Kitchissippi, territoire qui n'a été ni cédé ni abandonné par les Algonquins.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Renée Dupuis, du Québec, division sénatoriale des Laurentides.

[*Traduction*]

Le sénateur Tannas : Scott Tannas, de l'Alberta.

Le sénateur Patterson : Dennis Patterson, du Nunavut.

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, de l'Ontario.

La sénatrice Coyle : Mary Coyle, d'Antigonish, en Nouvelle-Écosse.

Le président : Aujourd'hui, nous allons d'abord reprendre notre étude sur la teneur des éléments des sous-sections A et B de la section 3 de la partie 4 du projet de loi C-32, également connu sous le nom de Loi d'exécution de l'énoncé économique de l'automne 2022. Ces dispositions portent sur l'adoption de la Loi sur l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations et à l'abrogation de la Loi sur la gestion des terres des premières nations.

J'aimerais maintenant vous présenter nos témoins. Nous recevons aujourd'hui l'honorable Marc Miller, c.p., député, ministre des Relations Couronne-Autochtones, et l'honorable Patty Hajdu, c.p., députée, ministre des Services aux Autochtones.

Les ministres sont accompagnés de deux fonctionnaires : Lisa DeMoor, gestionnaire, Développement des terres communautaires, Terres et Développement économique, de Services aux Autochtones Canada; et Roxanne Gravelle, gestionnaire, Direction de la mobilisation et des politiques, Direction générale des institutions autochtones et de la modernisation de la gouvernance, Résolution et partenariats, de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

Wela'lin, et merci aux témoins d'être ici ce soir.

Le ministre Miller et la ministre Hajdu feront chacun une déclaration liminaire d'environ cinq minutes, après quoi nous passerons à une période de questions et réponses d'environ cinq minutes par sénateur. Comme notre temps est limité, je vous demanderais d'être brefs et concis dans vos échanges. Pour éviter de vous interrompre ou de vous couper la parole, je brandirai ce carton une minute avant la fin de votre temps de parole.

J'invite maintenant le ministre Miller à faire sa déclaration liminaire.

Hon. Marc Miller, P.C., M.P., Minister of Crown-Indigenous Relations, Crown-Indigenous Relations: *Wela'lin*, chair.

Kwe-kwe, hello, bonjour. I thank you for acknowledging the territory that we are on and the Algonquin Anishinaabeg people.

[*Translation*]

Thank you for inviting me to appear before this committee this evening. I'm pleased to speak about our work to repeal and replace the First Nations Land Management Act, an initiative that has truly been led by and co-developed with First Nations partners.

Since 2015, the federal government has been guided by the principle that Indigenous peoples are self-determining and self-governing. Since June 2021, with the passage of Bill C-15, the Government of Canada has committed to working with Indigenous peoples to review and reform the laws of Canada, in accordance with the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act.

[*English*]

This includes supporting new options for First Nations land management, particularly the subject matter of this discussion.

In 1996, as a historical matter, 13 chiefs came together to sign the Framework Agreement on First Nations Land Management. In 1999, the agreement was ratified by Canada through the First Nations Land Management Act. This act and the framework agreement work together to support First Nations as they transition away from 44 land-related provisions of the Indian Act. I note Senator Christmas's community, Membertou, has done so.

Through the framework agreement, First Nations have full jurisdiction, legal authority and law-making powers to manage their reserve lands through uniquely developed and community-approved land codes. Today, there are 194 signatories to the framework agreement, and 101 First Nations are operating under a community-approved land code. Three additional First Nations have also progressed to comprehensive self-government agreements.

Mr. Chair, as you heard from the Lands Advisory Board and Resource Centre in this committee on November 22, further work is now required. First Nations have made it clear that the current act does not meet their needs and expectations. To put it simply, the First Nations Land Management Act duplicates certain sections of the framework agreement and requires the oversight of the federal government. This duplication has created

L'hon. Marc Miller, c.p., député, ministre des Relations Couronne-Autochtones, Relations Couronne-Autochtones : *Wela'lin*, monsieur le président.

Kwe-kwe, bonjour. Je vous remercie de reconnaître le territoire sur lequel nous nous trouvons et le peuple algonquin anishinabe.

[*Français*]

Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître ce soir devant le comité pour parler de notre travail visant à abroger et à remplacer la Loi sur la gestion des terres des premières nations, une initiative qui a réellement été dirigée par des partenaires des Premières Nations et élaborée conjointement avec eux.

Depuis 2015, notre gouvernement est guidé par les principes de l'autodétermination et de l'autogouvernance des peuples autochtones. Depuis juin 2021, avec l'adoption du projet de loi C-15, le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec les peuples autochtones pour examiner et réformer les lois du Canada, conformément à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

[*Traduction*]

Il s'agit, entre autres, d'appuyer de nouvelles options pour la gestion des terres des Premières Nations, ce qui est justement l'objet de la discussion d'aujourd'hui.

À titre de rappel historique, en 1996, 13 chefs se sont réunis pour signer l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations. En 1999, l'accord a été ratifié par le Canada par le biais de la Loi sur la gestion des terres des premières nations. Cette loi et l'accord-cadre agissent conjointement pour soutenir les Premières Nations dans leur transition vers l'abandon des 44 dispositions de la Loi sur les Indiens concernant les terres. Je signale d'ailleurs que la communauté du sénateur Christmas, de Membertou, a atteint cet objectif.

Grâce à l'accord-cadre, les Premières Nations ont la pleine compétence, l'autorité juridique et les pouvoirs législatifs pour gérer leurs terres de réserve par l'entremise de codes fonciers élaborés de façon unique et approuvés par la communauté. À ce jour, 194 Premières Nations ont signé l'accord-cadre et 101 d'entre elles ont adopté un code foncier approuvé par la communauté. Trois autres Premières Nations ont également conclu des accords intégraux d'autonomie gouvernementale.

Monsieur le président, comme vous l'avez entendu de la part du Conseil consultatif des terres et du Centre de ressources le 22 novembre, il reste du travail à faire. Les Premières Nations ont clairement indiqué que la loi actuelle ne répond pas à leurs besoins et à leurs attentes. Pour dire les choses simplement, la Loi sur la gestion des terres des premières nations fait double emploi avec certains articles de l'accord-cadre et exige la

ongoing confusion about implementation of the act among First Nations and other partners.

[*Translation*]

That's why the government co-developed the proposed legislation to repeal and replace the First Nations Land Management Act. This was done hand-in-hand with the Lands Advisory Board, the Indigenous organization that represents First Nations that are signatories to the Framework Agreement. The legislation we've proposed is shorter, simpler and gives force of law to the nation-to-nation Framework Agreement on First Nation Land Management — the document signed by chiefs 26 years ago.

Giving greater power to the Framework Agreement would simplify the amendment process by eliminating the need for concurrent amendments to the federal legislation with every amendment to the agreement.

[*English*]

This change would allow us to situate the framework agreement really as the central authority through which First Nations can choose to govern their lands. Repealing and replacing the act would allow us to strip out duplication and confusing language and bureaucracy and provide some much-needed clarity to First Nations, simply put, allowing them to lift up their own powers to determine themselves.

During the special meeting on March 15, 2022, a consultation draft of this legislation was presented to the signatory First Nations to the framework agreement, and it received approval. In addition, the proposed legislation aligns with articles 26, 32 and 34 of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples, which speak to the rights of Indigenous peoples have to their land.

In closing, I want to emphasize that this is a First Nations-led initiative. The Lands Advisory Board, First Nations Land Management Resource Centre and signatory First Nations have done extensive advocacy and work to develop this legislation. First Nations across the country have expressed their support for it during the engagement process.

Mr. Chair, I'll conclude my remarks by saying this legislation will support First Nations self-determination and inherent rights, and I welcome any questions the committee may have about Bill C-32. *Meegwetich*, thank you.

The Chair: Thank you, Minister Miller.

supervision du gouvernement fédéral. Ce chevauchement a créé une confusion constante parmi les Premières Nations et les autres partenaires au sujet de la mise en œuvre de la loi.

[*Français*]

C'est pour cela que le gouvernement a élaboré conjointement le projet de loi visant à abroger et à remplacer la Loi sur la gestion des terres des premières nations. Cela a été fait en collaboration avec le Conseil consultatif des terres, l'organisation autochtone qui représente les Premières Nations signataires de l'accord-cadre. Le projet de loi que nous proposons est plus court, plus simple et donne force de loi à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations, document signé par les chefs il y a 26 ans.

Le fait de donner plus de pouvoir à l'accord-cadre simplifierait le processus de modification en éliminant la nécessité d'apporter des modifications simultanées à la législation fédérale pour chaque modification apportée à l'accord.

[*Traduction*]

Ce changement devrait nous permettre de situer l'accord-cadre comme l'autorité centrale par laquelle les Premières Nations peuvent choisir de gouverner leurs terres. L'abrogation et le remplacement de la loi nous permettraient d'éliminer les chevauchements, le langage confus et la bureaucratie, et d'offrir aux Premières Nations la clarté dont elles ont tant besoin, en leur permettant tout simplement d'exercer leurs propres pouvoirs d'autodétermination.

Lors de la réunion spéciale tenue le 15 mars 2022, une ébauche de consultation de cette mesure législative a été présentée aux Premières Nations signataires de l'accord-cadre, et elle a été approuvée. De plus, le projet de loi est conforme aux articles 26, 32 et 34 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, qui traitent des droits des peuples autochtones sur leurs terres.

En conclusion, je tiens à souligner qu'il s'agit d'une initiative dirigée par les Premières Nations. Le Conseil consultatif des terres, le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations et les Premières Nations signataires ont accompli un travail considérable pour élaborer le projet de loi. Les Premières Nations de tout le pays ont manifesté leur appui à cette mesure législative lors du processus de mobilisation.

Monsieur le président, je conclurai en disant que le projet de loi appuiera l'autodétermination et les droits inhérents des Premières Nations, et je suis prêt à répondre à toute question que le comité pourrait avoir au sujet du projet de loi C-32. *Meegwetich*, merci.

Le président : Merci, monsieur Miller.

Hon. Patty Hajdu, P.C., M.P., Minister of Indigenous Services, Indigenous Services Canada: *Kwe-kwe*, hello, bonjour. It is such a joy to join you here today on the traditional and unceded territory of the Algonquin people. I come from Fort William First Nation, which is a signatory to the Robinson-Superior Treaty area.

I'm very pleased to be able to appear before this committee to discuss First Nations land management, and I want to express my full support of the repeal and replacement of the First Nations Land Management Act.

Since I have been the Minister of Indigenous Services and even before, I have heard directly from First Nations chiefs, leaders, elders, families and community members about how control of the land and control over their own decisions in that land is imperative to advancing economic development, improving housing, fostering more equitable health systems and addressing many other challenges.

The Framework Agreement on First Nation Land Management provides a formal mechanism for First Nations to take control of their land and to advance their priorities for their community members. The revised First Nations Land Management Act before you today will reaffirm the nation-to-nation principle that was at the foundation to the Framework Agreement on First Nation Land Management, and it will reaffirm Canada's commitment to ensuring that First Nations are completely in control of their own land, codes and laws.

There has been quite a bit of progress advancing First Nations land management since the previous First Nations Land Management Act came into force. Through the leadership of key partners like the Lands Advisory Board and Resource Centre, the previous act supported 194 First Nations to adopt their own land codes. The proposed legislation will continue to support and build on that work with First Nations under the First Nation Land Management Framework and all of the work that was able to be completed under the previous legislation.

This is a work that we should all take great heart in because I think it exemplifies the relationships that are improving between Canada and First Nations. It certainly aligns with the principles that I've asked the department to consider in all of their work: honesty, equity and self-determination.

First, honesty. In 1996, Canada signed the Framework Agreement on First Nation Land Management, and since then we've striven to uphold the spirit of that agreement. Now, we are striving to fulfil promises made in Budget 2022 and the Fall

L'hon. Patty Hajdu, c.p., députée, ministre des Services aux Autochtones, Services aux Autochtones Canada : *Kwe-kwe*, bonjour. Je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple algonquin. Je viens de la Première Nation de Fort William, qui est signataire du Traité Robinson-Supérieur.

Je suis ravie d'avoir l'occasion de comparaître devant le comité pour discuter de la gestion des terres des Premières Nations, et je souhaite exprimer tout mon appui au travail d'abrogation et de remplacement de la Loi sur la gestion des terres des premières nations.

Depuis que je suis devenue ministre des Services aux Autochtones, j'ai entendu directement des chefs, des dirigeants, des aînés, des familles et des membres des communautés des Premières Nations s'exprimer sur la façon dont le contrôle des terres est essentiel pour promouvoir le développement économique, améliorer les conditions de logement, favoriser des systèmes de santé plus équitables et relever beaucoup d'autres défis.

L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations fournit un mécanisme officiel permettant aux Premières Nations de prendre le contrôle de leurs terres et de faire avancer leurs priorités pour les membres de leur communauté. La version révisée de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, dont vous êtes saisis aujourd'hui, réaffirmera le principe de nation à nation qui était à la base de l'accord-cadre, en plus de réaffirmer l'engagement du Canada à faire en sorte que les Premières Nations soient entièrement maîtres de leurs propres terres, codes et lois.

Des progrès considérables ont été réalisés pour faire avancer la gestion des terres des Premières Nations depuis l'entrée en vigueur de la précédente Loi sur la gestion des terres des premières nations. Grâce au leadership de partenaires clés comme le Conseil consultatif des terres et le Centre de ressources, la loi précédente a permis à 194 Premières Nations d'adopter leurs propres codes fonciers. Les mesures législatives proposées continueront de soutenir et de faire avancer le travail effectué avec les Premières Nations aux termes de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations et capitaliseront sur tout le travail qui a pu être accompli en vertu de la loi précédente.

C'est un travail qui devrait nous réjouir, car je pense qu'il illustre l'amélioration des relations entre le Canada et les Premières Nations. Il s'aligne assurément sur les principes que j'ai demandé au ministère de prendre en considération dans tout son travail : l'honnêteté, l'équité et l'autodétermination.

Tout d'abord, l'honnêteté. En 1996, le Canada a signé l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations et, depuis, nous nous sommes efforcés de respecter l'esprit de cette entente. Aujourd'hui, nous tâchons de tenir les

Economic Statement to give force of law to the agreement by repealing and replacing the First Nations Land Management Act.

Second, equity. Canada must be a partner in ensuring true equity, which means reducing the role of Indigenous Services Canada wherever we can. First Nations Land Management does exactly that. It helps First Nations opt out of 44 provisions in the Indian Act to re-assert jurisdiction over their lands and resources.

Finally, self-determination. First Nations communities must have the autonomy to chart their own way forward. That's why my department works hand-in-hand with the Lands Advisory Board and Resource Centre to support First Nations as they do that difficult work of disentangling from the Indian Act.

When a First Nation becomes operational under First Nations Land Management, they break away from the land provisions of the Indian Act to take control over land and environmental management. What's more, support to participating communities is increasingly led by First Nations partners at the Resource Centre. Our support for First Nations Land Management is directly in line with the Government of Canada's commitment to service transfer and tools that enable self-determination and self-government.

In closing, Mr. Chair, I look forward to seeing the positive impact that these changes would have to continue advancing prosperity, self-determination and equity in communities across the country. *Meegwetch*, thank you.

The Chair: Thank you, Minister Hajdu.

Before we go to questions, I wish to remind everyone in the room to please refrain from leaning in too close to the microphone or remove your earpiece when doing so.

Senator Christmas: Thank you, ministers, for being here this evening and explaining the rationale for revising the act.

I realize in your opening statements you didn't have a whole lot of time, but could you explain to the committee why was it necessary to replace the First Nations Land Management Act with this new revised version?

promesses faites dans le cadre du budget de 2022 et de l'énoncé économique de l'automne, c'est-à-dire de donner force de loi à l'accord-cadre en abrogeant et en remplaçant la Loi sur la gestion des terres des premières nations.

Deuxièmement, l'équité. Le Canada doit être un partenaire pour assurer une véritable équité. Cela signifie qu'il faut réduire le rôle de Services aux Autochtones Canada partout où nous le pouvons. C'est précisément ce que permet l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations : il soutient les Premières Nations dans leur transition vers l'abandon des 44 dispositions de la Loi sur les Indiens et la réaffirmation de l'autorité qu'elles ont sur leurs terres et leurs ressources.

Finalement, l'autodétermination. Les communautés des Premières Nations doivent avoir l'autonomie nécessaire pour tracer leur propre chemin. C'est dans cette optique que mon ministère travaille en étroite collaboration avec le Conseil consultatif des terres et le Centre de ressources afin d'aider les Premières Nations à se dissocier de la Loi sur les Indiens.

Lorsqu'une Première Nation devient opérationnelle en vertu de la Loi sur la gestion des terres des premières nations, elle s'affranchit de la Loi sur les Indiens et prend le contrôle de la gestion des terres et de l'environnement. De plus, le soutien aux communautés participantes est de plus en plus assuré par nos partenaires des Premières Nations du Centre de ressources. Notre soutien à la gestion des terres des Premières Nations s'inscrit directement dans l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard du transfert de services et des outils qui permettent l'autodétermination et l'autonomie gouvernementale.

En terminant, monsieur le président, j'ai hâte de voir l'incidence positive que ces changements auront pour continuer à faire progresser la prospérité, l'autodétermination et l'équité dans les communautés à travers le pays. *Meegwetch*, merci.

Le président : Merci, madame la ministre.

Avant de passer aux questions, je tiens à rappeler à toutes les personnes présentes dans la salle de s'abstenir de se pencher trop près du microphone ou de retirer leur oreillette lorsqu'elles le font.

Le sénateur Christmas : Madame la ministre, monsieur le ministre, je vous remercie d'être ici, ce soir, et d'expliquer les raisons qui motivent la révision de la loi.

Je suis conscient du fait que vos déclarations liminaires ne vous donnaient pas suffisamment de temps pour le faire, mais pourriez-vous expliquer au comité pourquoi il était nécessaire de remplacer la Loi sur la gestion des terres des premières nations par cette nouvelle version révisée?

Mr. Miller: Obviously, you know the history behind why it was put together in the first place. Simply put, it's quite a small piece of legislation in the grand scheme of things.

It was more than just avoiding duplication but really centring the authority and the decision making on First Nations and centring on the framework agreement to embody that as the mechanism through which the members that choose to do so — and I think “choice” is an important word to stress — govern themselves and not have the federal government play that heavy hand of sitting over there and actually slowing things down and breathing down people's necks. There is still an authority that the minister exercises, but it is much more of a clerical one than what we were doing before, which is visually and from a factual basis having a level of scrutiny where we would have to potentially go back to Parliament for minor changes.

I would note for clarity that there will be, when we talk about title and land registries, an additional step that will need to be made that isn't part of this law when communities move that decision-making process in and around land registries, which has been an additional request from the board itself. It is not part of this discussion but the next step as we move forward.

Senator Christmas: From my understanding, this new piece of legislation would give precedence to the framework agreement that was signed back in 1996, and that document then takes precedence in this act than the previous one.

Mr. Miller: That's an accurate description of this.

Senator Coyle: Thank you to our witnesses here this evening. It's wonderful to have both our ministers here with us.

Minister Miller, you described this as a First Nations-led initiative. Could you describe a little bit further what you mean by that and what the process has been in that First Nations-led initiative that brought us to where we are today?

Mr. Miller: I think what we heard from the onset in terms of the reform was to make sure that First Nations were at the table and co-developing and moving on these changes in a way that really reflected their sense that this piece of legislation had to reflect the current thinking on self-determination, what they already knew, and essentially the theme that we need to get a little more out of the way. I will not substitute my thinking for the thinking of the original drafters, but I don't think the state of thinking in this nation was the same in the mid-1990s as it is today.

M. Miller : Bien entendu, vous connaissez les raisons pour lesquelles elle a été élaborée en premier lieu. Pour dire les choses simplement, il s'agit d'un petit lot de mesures législatives dans le grand portrait d'ensemble.

Il ne s'agissait pas seulement d'éviter le double emploi, mais de centrer l'autorité et la prise de décisions sur les Premières Nations et de mettre l'accent sur l'accord-cadre afin qu'il devienne le mécanisme par lequel les nations membres qui choisissent de le faire — et je pense que le mot « choix » est important à souligner — se gouvernent elles-mêmes et qu'elles n'aient pas à subir la main lourde du gouvernement fédéral, d'une autorité qui ralentit les choses et respire dans le cou des gens. Le ministre exerce toujours une autorité, mais il s'agit beaucoup plus d'une autorité administrative que ce que nous avons fait jusqu'ici, c'est-à-dire un examen visuel et factuel serré qui nous obligeait à retourner au Parlement pour des changements mineurs.

Pour plus de clarté, je tiens à souligner que lorsque nous parlons de titres de propriété et de registres fonciers, une étape supplémentaire devra être franchie — une étape qui ne fait pas partie de cette loi — lorsque les communautés déplaceront ce processus de prise de décisions dans et autour des registres fonciers, ce qui a été une demande supplémentaire du conseil lui-même. Cela ne fait pas partie de cette discussion, mais c'est la prochaine étape à franchir.

Le sénateur Christmas : D'après ce que j'ai compris, cette nouvelle loi donnerait la préséance à l'accord-cadre qui a été signé en 1996, et ce document aurait alors la préséance dans cette loi sur le précédent.

M. Miller : C'est une bonne description de ce qu'il en est.

La sénatrice Coyle : Merci à nos témoins d'être là, ce soir. C'est merveilleux d'avoir nos deux ministres ici avec nous.

Monsieur le ministre Miller, vous avez dit que cette initiative est dirigée par les Premières Nations. Pourriez-vous décrire un peu plus en détail ce que vous entendez par là et quel a été le processus de cette initiative que les Premières Nations ont dirigée et qui nous a menés là où nous sommes aujourd'hui?

M. Miller : Je pense que ce que nous avons entendu dès le début de la réforme, c'était qu'il fallait s'assurer que les Premières Nations seraient présentes à la table et qu'elles allaient participer à l'élaboration de cela et faire avancer ces changements d'une manière qui allait vraiment tenir compte du sentiment qu'elles avaient, à savoir que cette loi devait être fidèle à la perception actuelle de l'autodétermination — ce qu'elles savaient déjà — et, essentiellement, à cette notion que nous devons en quelque sorte nous enlever du chemin. Je ne vais pas substituer ma pensée à celle des rédacteurs originaux, mais je pense que la façon de penser du Canada n'est plus la même aujourd'hui que ce qu'elle était au milieu des années 1990.

Roxanne has been a part of this, so if you could accord her a couple of minutes, she could probably give you a sense of the detail around that. It has been quite extensive.

Roxanne Gravelle, Manager, Engagement Policy Directorate, Indigenous Institutions and Governance Modernization, Resolution and Partnerships, Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs Canada: Thank you very much, minister, and thank you for the question.

Yes, this has been fully directed by First Nations who are signatories to the framework agreement. The Lands Advisory Board was part of this process from beginning to end. We essentially started with drafting principles together, and we wound up with the legislation that you have in front of you today through providing consultation draft, having multiple meetings and discussions and coming to consensus on the content of the bill. This was very much First Nation-directed, and it was a really enriching experience for all of us.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you for being here tonight.

The first thing I have to say is: What land? As you know, our land has been taken, stolen, never been replaced. Where I live in New Brunswick, there is no place to build a house because there is no land. With this agreement, is it a guarantee that everybody who wants to have a house will have a house? That question is to whoever wants to answer.

Ms. Hajdu: Sadly, no, senator. That's not what this is about. It's not about a guarantee that everybody who wants to have a house will have a house. It's streamlining and reducing duplication in legislation so that communities can set their own laws about what will happen on their land. It might, for example, include things around financial accountability for revenues that the First Nation generates from the lands; the making and publishing of First Nations land laws, including conflict of interest laws; a community process that could develop rules and procedures applicable to land on the breakdown of a marriage; or a dispute resolution process. These are just some of the things that a land code could contain.

If you're okay, I'll turn to my official and she could speak more about the work we do on land codes with partners.

Lisa DeMoor, Manager, Community Lands Development, Lands and Economic Development, Indigenous Services Canada: As the minister spoke to — and thank you for the question — it doesn't fix housing issues, for example, but it does

Mme Gravelle a participé à ce processus, alors si vous pouviez lui accorder quelques minutes, elle pourrait probablement vous donner une idée des détails. Il s'agit d'un projet assez vaste.

Roxanne Gravelle, gestionnaire, Direction de la mobilisation et des politiques, Direction générale des institutions autochtones et de la modernisation de la gouvernance, Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord : Merci beaucoup, monsieur le ministre, et merci de la question.

Oui, cette démarche a été entièrement dirigée par les Premières Nations signataires de l'accord-cadre. Le Conseil consultatif des terres a fait partie de ce processus du début à la fin. Nous avons essentiellement commencé par rédiger ensemble des principes, et nous avons abouti aux mesures législatives que vous avez devant vous aujourd'hui en fournissant un projet de consultation, en tenant de multiples réunions et discussions et en parvenant à un consensus sur le contenu du projet de loi. Ce processus a été très largement dirigé par les Premières Nations et il a été une expérience vraiment enrichissante pour nous tous.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Merci d'être ici ce soir.

La première chose que je dois dire est : quelle terre? Comme vous le savez, nos terres ont été prises, volées, sans jamais être remplacées. Là où je vis au Nouveau-Brunswick, il n'y a pas d'endroit pour construire une maison parce qu'il n'y a pas de terre. Cet accord est-il une garantie que tous ceux qui veulent avoir une maison auront une maison? Ma question s'adresse à qui voudra bien y répondre.

Mme Hajdu : Malheureusement, non, sénatrice. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il ne s'agit pas de garantir que tous ceux qui veulent avoir une maison en auront une. Il s'agit de rationaliser et de réduire les chevauchements dans la loi afin que les collectivités puissent établir leurs propres lois sur ce qui se passera sur leurs terres. Il pourrait s'agir, par exemple, de choses concernant la responsabilité financière pour les revenus qu'une Première Nation tire de ses terres. Il pourrait s'agir de l'élaboration et de la publication de lois sur les terres des Premières Nations, y compris des lois sur les conflits d'intérêts. Ce pourrait être la mise en place d'un processus communautaire pour l'élaboration des règles et procédures applicables aux terres lors de la rupture d'un mariage ou d'un processus de règlement des différends. Ce ne sont là que quelques-unes des choses qu'un code foncier pourrait contenir.

Si vous me le permettez, je vais me tourner vers ma collègue et elle pourra vous en dire plus long sur le travail que nous faisons avec nos partenaires en ce qui a trait aux codes fonciers.

Lisa DeMoor, gestionnaire, Développement des terres communautaires, Terres et développement économique, Services aux Autochtones Canada : Comme l'a dit la ministre — et je vous remercie de la question — cela ne règle

make development on reserve land easier by breaking away from the Indian Act and getting away from some of the rules under the Indian Act that are, admittedly, quite time-consuming. First Nations can move forward much more quickly on development. They're supported better to do land use planning to determine where new housing, new community assets and new economic development projects should be located. It really puts that control of the reserve lands back in the hands of the community. In that way, it can help to foster both social and economic development opportunities.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you for that answer. It used to be that when we cleared the land, it was ours because we kept it up. This was a while back, before your time. I just want to know why it is so important now that we have this land management when there is no land.

Mr. Miller: Senator, you've posed some painful and deeper philosophical questions in and around the custody and identity of land that has been stripped from your peoples that this piece of legislation, sadly, doesn't address. They are more profound discussions, and the reflection in and around this piece of legislation is that, with respect to the minuscule amount, the small percentage, of land that has been "reserved" for First Nations around this country, even that control, care and custody haven't been afforded to Indigenous peoples in our history, as you well know. I don't think I'm educating anyone in this room.

This is an effort within that strict confine to get out of it and to follow the spirit of self-determination contained in UNDRIP and the inherent right of your peoples to control and have care and custody of land within the confines of those lands that have been reserved for First Nations. It doesn't address the greater issue of additions to reserve, which I will note for the purposes of this committee is perhaps the worst way to get land back to communities. Even within that construct, we are failing miserably. This is part of a greater discussion about who cares for the land, how it's been taken and how Canada has been built on the reality that a lot of us spend a lot of time denying. I acknowledge that question, and I hope that Minister Hajdu and I have answered it within the context of our knowledge.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you.

Senator Tannas: Minister Hajdu, you won't be surprised at my question. I asked the folks from the board who were here — Chief Louie, his colleague and their lawyer — what this was really about. I think everybody understands that this is the recognition that this piece is not delegated; it is surrendered, as if

pas les problèmes de logement, mais cela facilite le développement sur les terres de réserve puisque cela cautionne un détachement de la Loi sur les Indiens et un affranchissement de certaines règles de la Loi sur les Indiens qui, il faut le reconnaître, prennent beaucoup de temps. Les Premières Nations peuvent procéder beaucoup plus rapidement en matière de développement. Elles sont mieux soutenues pour planifier l'utilisation des terres afin de déterminer l'emplacement des nouveaux logements, des nouveaux biens communautaires et des nouveaux projets de développement économique. Le contrôle des terres de réserve est ainsi remis entre les mains de la communauté, ce qui peut aider à favoriser les possibilités de développement social et économique.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Merci de cette réponse. Avant, quand nous défrichions une terre, elle était à nous parce que nous l'entretenions. C'était il y a longtemps, avant votre époque. Je veux juste savoir pourquoi il est si important maintenant que nous ayons cette gestion des terres alors qu'il n'y a pas de terres.

M. Miller : Sénatrice, vous avez posé des questions philosophiques profondes et difficiles concernant la garde et l'identité de la terre dont vos peuples ont été dépouillés que, malheureusement, ce texte de loi n'aborde pas. Ce sont des enjeux plus fondamentaux. La réflexion autour de ce projet de loi, c'est que, en ce qui concerne la quantité minuscule, ce petit pourcentage de terres qui ont été « réservées » pour les Premières Nations de ce pays, même ce contrôle, ces soins et cette garde n'ont pas été accordés aux peuples autochtones. Ce sont des choses que vous savez bien. Je ne pense pas être en train d'apprendre quoi que soit à qui que ce soit dans cette salle.

Il s'agit d'un effort pour sortir de ce cadre strict, suivre l'esprit d'autodétermination contenu dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones et honorer le droit inhérent de vos peuples à contrôler et à avoir la garde des terres dans les limites des terres qui leur ont été réservées. Le projet de loi n'aborde pas la question plus vaste des ajouts aux réserves, qui — je le précise pour les besoins de ce comité — est peut-être la pire façon de rendre des terres aux communautés. Même à ce chapitre, nous échouons lamentablement. Cela fait partie d'une discussion plus large sur qui s'occupe des terres, comment elles ont été prises et comment le Canada a été construit sur une réalité que beaucoup d'entre nous passent beaucoup de temps à nier. Je reconnais le bien-fondé de cette question, et j'espère que la ministre Hajdu et moi-même y avons répondu adéquatement, compte tenu de nos connaissances.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je vous remercie.

Le sénateur Tannas : Madame la ministre, vous ne serez pas surprise de ma question. J'ai demandé aux personnes du conseil qui étaient ici — le chef Louie, son collègue et leur avocat — de quoi il s'agissait vraiment. Je pense que tout le monde comprend qu'il s'agit de reconnaître que cette parcelle n'est pas déléguée,

we ever owned it or should have ever owned it. This mechanism, the framework agreement, is a mechanism by which they can take up their rights and exercise their jurisdiction, sovereignty, whatever you want to call it, over the lands that they have. We were all agreeing that that's what it was, and it was a happy day. I think it is a happy day.

I don't want to be pedantic, but the fact is that in the discussion we had with the board, we talked about the bureaucracy and sometimes the years it took to get simple things done. Being on this committee, we hear about it a lot. We have too many people in your departments. They've expanded hugely over the last few years while you've been busy devolving responsibilities to First Nations governments. At some point, you get so many people that they just get in the way. They're going to meetings, creating meetings, having to double-check and triple-check stuff.

What is the actual number of people out of the 8,800 that you have in your combined ministries that will no longer be needed to look over anything with this? There must be some. Is there a plan? Is there somebody who's saying this with this section over here now, because one third of the First Nations have taken up their rights, one third of folks have to go do something else somewhere else in the government? Is there any of that going on? And if not, why not?

Ms. Hajdu: Well, listen, we as ministers really work with primarily one public servant, and that's our deputy minister. As you know, the Finance Minister has been very clear in looking for savings, in particular around the size of our bureaucracies, and I think that's something we all take very seriously.

There is, obviously, a transition process for communities, and there are still supports that communities need in a variety of different ways. There are still rights that communities have in, for example, health, where we have a very large contingent of staff who provide support through the First Nations and Inuit Health Branch, who do a vast number of things, such as community nursing, policy, direct delivery and support for all kinds of health needs. It's not an easy answer to give because there are professionals in my department, in particular — also in Mark's — who are working directly every day with First Nations communities. I am certain we will be able to reduce our ranks as communities are more independent.

mais qu'elle est cédée, comme si elle nous avait déjà appartenu ou aurait dû nous appartenir. Ce mécanisme, l'accord-cadre, est un mécanisme par lequel ils peuvent assumer leurs droits et exercer leur compétence, leur souveraineté, peu importe comment vous voulez l'appeler, sur les terres qu'ils possèdent. Nous étions tous d'accord pour dire que c'était cela, et que c'était un jour heureux. Je pense que c'est un jour heureux.

Je ne veux pas être pédant, mais le fait est que dans la discussion que nous avons eue avec le conseil, nous avons parlé de la bureaucratie et parfois des années qu'il fallait pour faire des choses simples. En tant que membres de ce comité, nous en entendons souvent parler. Il y a trop d'intervenants dans vos services. Ils ont pris beaucoup plus de place au cours des dernières années, alors que votre ministère s'affairait à transférer des responsabilités aux gouvernements des Premières Nations. À un moment donné, il y a tellement de gens dans l'organisation qu'ils finissent par vous gêner. Ils vont à des réunions, créent des réunions, doivent vérifier et revérifier des choses.

Des 8 800 personnes que vous avez dans vos ministères combinés, combien ne seront plus nécessaires pour surveiller quoi que ce soit avec cela? Il doit y en avoir. Y a-t-il un plan? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui dit que, parce qu'un tiers des Premières Nations ont repris leurs droits, un tiers des gens doivent aller faire autre chose ailleurs au gouvernement? Est-ce que c'est ce qui se passe? Si la réponse est non, pourquoi est-ce le cas?

Mme Hajdu : Eh bien, écoutez, en tant que ministres, nous travaillons principalement avec un seul fonctionnaire, et c'est notre sous-ministre. Comme vous le savez, le ministre des Finances a été très clair dans sa recherche d'économies, en particulier en ce qui concerne la taille de nos administrations, et je pense que c'est quelque chose que nous prenons tous très au sérieux.

Il y a, évidemment, un processus de transition pour les communautés, et il y a encore des mesures de soutien dont les communautés ont besoin pour différentes raisons. Les communautés ont encore des droits dans le domaine de la santé, par exemple, où nous avons un très grand nombre d'employés qui fournissent un soutien par l'intermédiaire de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits. Ces gens font un grand nombre de choses, comme prodiguer des soins infirmiers communautaires, administrer des politiques, assurer la prestation directe de soins et le soutien pour toutes sortes de besoins en matière de santé. Ce n'est pas une réponse facile à donner, car il y a dans nos deux ministères respectifs, mais en particulier dans le mien, des professionnels qui travaillent directement chaque jour avec les communautés des Premières Nations. Je suis certaine que nous serons en mesure de réduire notre effectif à mesure que les communautés se feront plus indépendantes.

I think it would be good to speak to Ms. DeMoor about what the department does to analyze the capacity of the department and whether or not there are opportunities for reduction in staffing.

Senator Tannas: That's great, and if you would. I'm really just looking to see — we are starting to hear, and I would expect we will hear more — how you guys get out of the way. How do you make sure you get out of the way when great events like this happen?

Ms. Hajdu: Before I turn to Ms. DeMoor, we just spoke about additions to reserve. Additions to reserve, as many of you here know, are extremely complicated and require interactions with 15 or more departments federally, and that is before we start talking to provinces and territories. Part of our challenge with additions to reserve is that we don't have the physical manpower to get through the numbers of additions to reserve that are piling up on both of our desks. It is a balance of making sure that wherever we would reduce, we would not in any way slow things down.

Ms. DeMoor: Thank you, minister, and thank you for the question.

I think what's important to note — and the minister spoke to it — are the shorter- and longer-term impacts. This absolutely is about getting out of the way. In the short term, it does change the relationship between Indigenous Services Canada, the departmental officials and the First Nation so they move away from managing the land on behalf of the First Nation. I know you heard from Councillor McCue last week of instances where the department is managing the land and the First Nation is not even at the table. It moves from that to a much more nation-to-nation relationship where, through the developmental phase, Indigenous Services staff are working with the First Nation to support them and to develop an individual agreement which lays out the terms of the jurisdictional transfer. Because there has been such uptake for First Nations land management over the past five years, we have added, I think, about 10 new First Nations a year. There does continue to be the need for Indigenous Services staff in national and regional offices, but over time, I think it could certainly be part of the reduction. We hope to continue to have some uptake, so we'll probably need to continue to work with communities to support them through the developmental phase, at least in the near term.

Je pense qu'il serait bon de parler à Mme DeMoor de ce que fait le ministère pour analyser ses capacités et pour déterminer si des réductions de personnel sont oui ou non envisageables.

Le sénateur Tannas : C'est formidable, et j'aimerais effectivement lui parler. En fait, je cherche simplement à savoir — nous commençons à l'entendre, et je m'attends à ce que nous l'entendions davantage — comment vous vous en sortez. Comment faites-vous pour vous assurer de vous « tasser du chemin » lorsque de grands événements comme celui-là se produisent?

Mme Hajdu : Avant de me tourner vers Mme DeMoor, nous venons de parler des ajouts aux réserves. Comme beaucoup d'entre vous le savent ici, les ajouts aux réserves sont extrêmement compliqués et nécessitent des interactions avec 15 ministères fédéraux ou plus, et ce, avant même de commencer à parler aux provinces et aux territoires. Une partie du problème concernant les ajouts aux réserves, c'est que nous n'avons pas la main-d'œuvre physique nécessaire pour traiter le nombre d'ajouts aux réserves qui s'accumulent dans nos deux ministères respectifs. Nous devons trouver un équilibre afin de nous assurer que nos tentatives de réduire la taille de l'effectif ne se traduisent pas par quelque ralentissement des processus.

Mme DeMoor : Merci, madame la ministre, et merci pour votre question.

Je pense qu'il est important de souligner — et la ministre en a parlé — les répercussions à court et long termes. Le but est assurément de ne plus faire obstacle. À court terme, la relation entre Services aux Autochtones Canada, les fonctionnaires du ministère et les Premières Nations évoluera, de sorte que les fonctionnaires cesseront de gérer les terres au nom des Premières Nations. Je sais que M. McCue vous a parlé la semaine dernière de cas dans lesquels le ministère assure la gestion des terres sans même que la Première Nation y participe. On passe de ce genre de situation à une relation de nation à nation en vertu de laquelle, à l'étape du développement, le personnel de Services aux Autochtones travaille avec la Première Nation pour la soutenir et élaborer une entente individuelle qui établit les modalités du transfert de compétence. L'adhésion à la gestion des terres des Premières Nations a été si importante au cours des cinq dernières années, que nous avons ajouté, je pense, environ dix nouvelles Premières Nations par an. Nous avons encore besoin d'employés de Services aux Autochtones dans les bureaux nationaux et régionaux, mais avec le temps, il sera sans doute possible de réduire leur nombre. Nous espérons que l'adhésion restera élevée, et nous devons donc probablement continuer de travailler avec les collectivités pour les soutenir à l'étape du développement, du moins à court terme.

The Chair: I want to remind everyone that we have a tight schedule. Lots of senators want to ask questions. If you could keep your answers as precise as possible, it would be greatly appreciated.

Senator LaBoucane-Benson: I have a question for each of you.

Minister Miller, I note there are no Alberta reserves — First Nations — that are part of this framework agreement. There is one now? Woodland? Okay. I think the problem is that they wonder if entering into the framework would contravene their treaty rights. Does it? If it does not, what is your strategy for building trust with those nations so they will feel like they can take control of their own children and develop their own child welfare laws or land code?

Mr. Miller: I could take up hours answering that question, senator.

Treaty primes over this. You just have to look at the Constitution to read the plain words in section 35, although we often have not followed through and honoured our treaty promises. It is an understandable human reaction when you sit across the table from someone and say, “Trust us, we’ve got this grand, brand-new scheme,” and they look at you and say, “You owe us \$100 in agricultural benefits and annuities.” I wouldn’t trust someone like that. You can’t expect that without building years of trust. It is one of the largest barriers to moving forward in any relationship, but particularly one with First Nations. There is no easy answer to it.

We need to understand what treaty means and not sit back. Often, invoking treaty had been to say to Canada that we have broken it or to say to provinces that they are not respecting it, and it is not necessarily a positive conversation. It is not a conversation around spirit and intent. It’s not a conversation about the relationship and how we move it forward in a modern expression of interacting. It is one that is very much used as a shield, and that is normal too. When folks come along and say they have a certain way of managing your land, I understand the reaction. This is not for everyone. It is a choice, and those that have chosen have seen their communities prosper within the confines of the choices they have made. But within treaty areas, there has been that reticence. There are a few, and I’m not going to judge every signatory to treaty because they are different, and there are different conceptions of how treaty is invoked and expressed. However, I think it’s one where we have to, in the future, realize that when we come to the table with new, novel ideas, you actually have to consider where we’ve come from and

Le président : Je tiens à vous rappeler à tous que notre emploi du temps est serré. Beaucoup de sénateurs veulent poser des questions. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir répondre de manière aussi concise que possible.

La sénatrice LaBoucane-Benson : J’ai une question pour chacun d’entre vous.

Monsieur le ministre, je constate qu’en Alberta, aucune réserve — des Premières Nations — n’est partie à cet accord-cadre. Y en a-t-il une maintenant? Woodland? D’accord. Je pense que le problème est que les Premières Nations se demandent si le fait d’adhérer à l’accord-cadre contreviendrait à leurs droits issus de traités. Est-ce le cas? Dans la négative, quelle stratégie employez-vous pour établir un climat de confiance avec ces nations, pour les convaincre qu’elles pourront se charger de leurs propres enfants et établir leurs propres lois sur la protection de l’enfance ou code foncier?

M. Miller : Je pourrais parler de cette question pendant des heures, sénatrice.

Les traités ont préséance sur cet accord-cadre. Il suffit de consulter la Constitution pour y lire ce qui est écrit en toutes lettres à l’article 35, même si, souvent, nous n’avons pas suivi et respecté les promesses faites dans les traités. C’est une réaction humaine et compréhensible lorsque vous vous asseyez en face de quelqu’un et que vous lui dites : « Faites-nous confiance, nous avons ce nouveau grand projet », et qu’il vous regarde et vous répond : « Vous nous devez 100 \$ en prestations agricoles et en annuités ». Je ne ferais pas confiance à une telle personne. On ne peut pas s’attendre à obtenir cette confiance sans travailler pendant des années à l’établissement d’une relation. C’est l’un des principaux obstacles au développement de toute relation, et c’est particulièrement vrai dans le cas des Premières Nations. Il n’y a pas de réponse simple à ce problème.

Nous devons comprendre ce que représentent les traités et ne pas rester les bras croisés. Souvent, lorsqu’on invoque un traité, c’est pour dire au Canada que nous l’avons enfreint ou pour dire aux provinces qu’elles ne le respectent pas, et ces conversations ne sont pas nécessairement positives. Elles ne portent pas sur l’esprit et l’intention du traité, ou sur la relation et sur la manière de la faire évoluer vers une interprétation moderne de nos interactions. Ces conversations servent plutôt de bouclier, et c’est également normal. Lorsque des personnes viennent leur dire qu’elles gèrent leurs terres d’une certaine manière, je comprends leur réaction. Cela ne convient pas à tout le monde. C’est un choix, et les Premières Nations qui l’ont fait ont vu leurs collectivités prospérer dans les limites de ces choix. Chez les Premières Nations visées par un traité, il y a une certaine réticence. Il y en a quelques-unes, et je ne vais pas évaluer tous les signataires de traités parce qu’ils sont tous différents, et qu’il existe différentes conceptions de la façon dont les traités sont invoqués et exprimés. Cependant, je pense qu’à l’avenir, nous

what we need to honour first before moving into modern treaties or whatever.

Having sat in the role that my colleague now has, often the first thing we hear is, “I need a hospital” or “I need a road” or “I need a type of service” or “I need you to respect the treaty.” With respect to Treaty 6, particularly, but with other treaty areas as well, the treaty right that they invoke to do with health is often delivered by Canada in a program way that carves out formulas and portions for which they have had no input. You know this well, but that, in my mind, is one of the impediments to having this well adopted across the Prairies in particular.

Senator LaBoucane-Benson: Minister Hajdu, I know the resource centre is supposed to be there to help other nations come into this process and build their own codes. How is it financed? I am interested in this also for child welfare. The resource centres or centres of excellence where good law and best practices are shared — how are they resourced and funded? Do you have best-practice facilitators to help new First Nations come into this process?

Ms. Hajdu: I will turn to my official to answer those questions.

Ms. DeMoor: Thank you for the question.

With respect to how the resource centre is financed, Indigenous Services Canada does provide supports to the resource centre in terms of supporting resource centre staff and the activities of the land advisory board. Indigenous Services Canada also provides support that flows through the resource centre to First Nations.

During the developmental phase, the support that goes to communities actually goes through the resource centre. The resource centre also has funding for different kinds of pilot projects that can support First Nations who are operational and may want to do some additional activities around the environment or enforcement, for example. Certainly, there is the funding model there.

With respect to best practices, I would say that is really where the resource centre excels. They have excellent mechanisms to share information between communities. They have a whole professional development stream of courses. They hold their annual general meetings and trainings across the country. They have done a lot online and virtually over the course of the pandemic. Really, it is very strong work from the resource centre there.

devons comprendre que, lorsque nous nous souhaitons introduire des idées nouvelles et novatrices, nous devons tenir compte de notre passé et des promesses que nous avons faites avant de conclure des traités modernes ou autres.

J’ai occupé le rôle qu’occupe maintenant ma collègue, et la première chose que nous entendons souvent est : « J’ai besoin d’un hôpital », « J’ai besoin d’une route », « J’ai besoin de ce type de service » ou « J’ai besoin que vous respectiez le traité ». Dans le cas du Traité n° 6, en particulier, mais aussi d’autres régions visées par des traités, le droit à la santé invoqué est souvent accordé par le Canada dans le cadre d’un programme prévoyant des formules et des portions à l’égard desquelles les Premières Nations n’ont pas eu leur mot à dire. Vous le savez bien, mais c’est, à mon avis, l’un des obstacles à la participation, en particulier dans les Prairies.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Madame la ministre, je sais que le Centre de ressources est censé aider les autres nations à rejoindre ce processus et à élaborer leurs propres codes. Comment est-il financé? Ceci m’intéresse également dans le cadre de la protection de l’enfance. Comment les centres de ressources ou les centres d’excellence, dans lesquels on échange de bonnes lois et des pratiques exemplaires, sont-ils dotés de ressources et financés? Avez-vous des responsables des pratiques exemplaires qui aident les nouvelles Premières Nations à s’engager dans ce processus?

Mme Hajdu : Je vais demander à ma fonctionnaire de répondre à ces questions.

Mme DeMoor : Merci pour cette question.

En ce qui concerne le mode de financement du Centre de ressources, Services aux Autochtones Canada lui fournit un soutien en appuyant son personnel et les activités du Conseil consultatif des terres. Services aux Autochtones Canada fournit également un soutien aux Premières Nations par l’intermédiaire du Centre de ressources.

Pendant la phase de développement, le soutien apporté aux collectivités passe en fait par le Centre de ressources. Ce dernier dispose également de fonds destinés à différents types de projets pilotes qui peuvent aider les Premières Nations qui sont opérationnelles et qui pourraient vouloir mener des activités supplémentaires, par exemple dans les domaines de l’environnement ou de l’application de la loi. Il existe donc un modèle de financement.

Pour ce qui est des pratiques exemplaires, je dirais que c’est vraiment là qu’excellente le Centre de ressources. Il dispose d’excellents mécanismes de diffusion des renseignements dans les collectivités. Il propose toute une série de cours de perfectionnement professionnel. Il tient ses assemblées générales annuelles et ses formations dans tout le pays. Il a fait beaucoup de choses en ligne et virtuellement au cours de la pandémie. Le Centre de ressources fait vraiment un excellent travail.

Senator LaBoucane-Benson: Thank you.

[*Translation*]

Senator Dupuis: My question is for one of the two ministers. Thank you for being here this evening. I'd like to clarify something. The Framework Agreement was signed with 13 First Nations at the time; today, as I understand it, 194 First Nations have signed on.

When you told us that the process was led by the First Nations in co-operation with them, you talked about signatories to the agreement. Who approved the principle of this bill and what is in the legislation? Was it the 13 signatories to the agreement or all 194 First Nations?

Mr. Miller: That's a very good question. There was a consensus-based process. Not all 194 First Nations participated, but the vast majority did. I don't think there was any objection. I can't say for sure that everyone was consulted or involved in the process. Some are further along than others, but those who are further along have been involved and there have been no objections that I know of.

Ms. Gravelle: No, there was no objection. For the First Nations to accept the project, there had to be two-thirds support. There was really a mechanism led by the Lands Advisory Board, and so the support was verified and validated with us. As we understand it, there was impressive support.

Senator Dupuis: So we can be sure that not only has all of this been developed in consultation with them, but that there is considerable support from the participants.

I'd like some clarification on something else. I don't know which of the two ministers I should address my question to.

The bill states that previous decisions and documents — land codes, separate agreements, First Nations laws, permits, authorizations and contracts — that were drafted in accordance with the former act or framework agreement remain in force. So if I understand clause 123 of the bill correctly, this legislation will not apply to what was done before. Anything that was done in accordance with the former act will remain in force. Do I understand correctly?

Mr. Miller: That was the objective, so that they wouldn't be repealed by the very fact that the bill was passed. They will remain in force, but they have the benefit of the new provisions, as far as I know.

La sénatrice LaBoucane-Benson : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Ma question s'adresse à l'un des deux ministres. Je vous remercie d'être ici ce soir. J'aimerais préciser quelque chose. L'accord-cadre a été signé avec 13 Premières Nations à l'époque; aujourd'hui, si je comprends bien, ce sont 194 Premières Nations qui y ont adhéré.

Lorsque vous nous avez dit que le processus était dirigé par les Premières Nations en collaboration avec elles, vous avez parlé des signataires de l'accord. Qui a approuvé le principe de ce projet de loi et ce qui se trouve dans la loi? Est-ce que ce sont les 13 signataires de l'accord ou l'ensemble des 194 Premières Nations?

M. Miller : C'est une très bonne question. Un processus consensuel s'est déroulé. Ce ne sont pas toutes les 194 Premières Nations qui y ont participé, mais la vaste majorité. Je pense qu'il n'y a pas eu d'objection. Je ne peux pas vous dire avec certitude que tout le monde a été consulté ou a participé au processus. Certains en sont à un stade plus avancé que d'autres, mais ceux qui sont au stade plus avancé ont participé et il n'y a eu aucune objection, à ma connaissance.

Mme Gravelle : Non, il n'y a pas eu d'objection. Pour que les Premières Nations acceptent le projet, il fallait obtenir l'appui des deux tiers. Il y a vraiment eu un mécanisme dirigé par le Conseil consultatif des terres et donc, l'appui a été vérifié et validé avec nous. Selon notre compréhension, il y a eu un appui impressionnant.

La sénatrice Dupuis : On peut donc avoir l'assurance non seulement que tout cela a été développé en consultation avec eux, mais aussi qu'il y a un appui considérable de la part des participants.

J'ai une autre question de précision. Je ne sais pas auquel des deux ministres je dois adresser ma question.

Dans le projet de loi, on dit que les décisions et les documents antérieurs — les codes fonciers, les accords distincts, les textes législatifs des Premières Nations, les permis, les autorisations et les contrats — qui ont été rédigés conformément à l'ancienne loi ou à l'accord-cadre restent en vigueur. Donc, si je comprends bien l'article 123 du projet de loi, cette loi ne s'appliquera pas à ce qui a été fait auparavant. Tout ce qui a été fait en conformité avec l'ancienne loi demeurera en vigueur. Est-ce que je comprends bien?

M. Miller : C'était l'objectif, afin de ne pas les abroger du propre fait que l'on adoptait le projet de loi. Ils resteront en vigueur, mais ils ont le bénéfice des nouvelles dispositions, à ma connaissance.

Senator Dupuis: In any case, these are land codes, documents, permits and authorizations that were given by these First Nations.

Mr. Miller: Yes.

Senator Dupuis: We are keeping in force what has been done, and we want these provisions to apply in the future. Is that right?

Mr. Miller: Yes.

[English]

Senator Patterson: To the ministers: It sounds like there was an exemplary co-drafting process undertaken here, beginning with a joint agreement on principles, which we haven't always seen, so this is great to hear. It's undoubtedly a good bill, good provisions, as well as in the interests of self-government and in keeping with the goals of UNDRIP.

I'm wondering about the fact that we have about a third of the First Nations in the country adopting this regime. I understand there are about ten a year that get included. Is there significant interest growing in participating in the land management regime? Is there adequate resources available to support those numbers if they are increasing?

Mr. Miller: It's a great question.

I would preface by saying, as I said earlier, this isn't for everyone, but for those who are willing to take the path that this piece of legislation charts, you wouldn't want to be in a position where you're keeping people at the door. We feel it is adequately resourced. The intake is — is it 10 or 50 over the last —

Ms. Gravelle: It's 50 over a period of five years.

Mr. Miller: Over a period of five years.

There is a potential that there will be increased interest in that, and we will have to adjust how we fund it. I would leave that to officials to answer. They have given us their assurances that, over the cyclical funding period, the institutions get funding for that this is sufficient. It is something we have to keep an eye on as things increase, and we've seen that with ten-year grants and other things that are getting a little more popular, whereas perhaps in the past, they needed more start-up funds.

La sénatrice Dupuis : De toute façon, ce sont des codes fonciers, des documents, des permis et des autorisations qui ont été donnés par ces Premières Nations.

M. Miller : Oui.

La sénatrice Dupuis : On maintient en vigueur ce qui a été fait et on veut que ces dispositions s'appliquent à l'avenir. C'est bien cela?

M. Miller : Oui.

[Traduction]

Le sénateur Patterson : À l'attention des ministres : Il semble que l'on ait ici eu recours à un processus de co-rédaction exemplaire, comprenant notamment un accord conjoint sur les principes, ce que nous n'avons pas toujours vu. J'en suis donc ravi. Il s'agit incontestablement d'un bon projet de loi, assorti de bonnes dispositions, qui s'inscrivent dans l'intérêt de l'autonomie gouvernementale et qui sont conformes aux objectifs de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones.

Je m'interroge sur le fait qu'environ un tiers des Premières Nations du pays adhèrent à ce programme. Si j'ai bien compris, chaque année, 10 nations supplémentaires viennent s'y ajouter. L'intérêt pour la participation au régime de gestion des terres augmente-t-il de façon significative? Les ressources disponibles sont-elles suffisantes pour soutenir ces chiffres s'ils augmentent?

M. Miller : C'est une excellente question.

Je commencerai par répéter que ce n'est pas pour tout le monde. Toutefois, si des Premières Nations sont disposées à suivre la voie tracée par ce texte de loi, nous ne voudrions pas nous retrouver dans une situation dans laquelle nous ne serions pas en mesure de les intégrer. Nous pensons que les ressources sont suffisantes. Nous ajoutons... S'agit-il de 10 ou de 50 nations au cours des...

Mme Gravelle : Il s'agit de 50 Premières Nations sur une période de 5 ans.

M. Miller : Sur une période de cinq ans.

Il pourrait y avoir un intérêt accru pour ce programme, et nous devons adapter notre mode de financement. Je laisse aux fonctionnaires le soin de répondre à cette question. Ils nous ont assuré que les ressources allouées aux institutions pour la période de financement cyclique sont suffisantes. C'est un point que nous devons surveiller à mesure que la participation augmentera, et nous l'avons vu avec les subventions décennales et d'autres éléments qui deviennent un peu plus populaires, alors que dans le passé, ils nécessitaient peut-être davantage de fonds de démarrage.

Senator Patterson: I hope that goes well. Thank you.

Mr. Miller: Appreciate it. Thanks.

Senator Martin: I don't know if this was answered, but in terms of the consultations, to what extent did they take into account the regional diversity of First Nations?

Mr. Miller: Well, the consultation reflected those communities and First Nations that have taken up the legislation voluntarily. It is West Coast-heavy, no doubt, and it gets thinner as you proceed east, and then there's a few in Quebec and some in the Atlantic provinces. But it is West Coast-heavy, so obviously it reflects some of the thinking around those communities that have really been championing this. It is a reflection of that membership, however they choose to organize themselves. I don't think we went to solicit communities that weren't part of it as to whether they — there's some reflection around that —

Senator Martin: I am curious as to what diversity was considered and reflected and therefore there would be broader take-up of this agreement.

Mr. Miller: Yes. In this case, it really reflected the current membership, which is the composition as I described it. Not to mischaracterize your words, but it wasn't an opportunity for a sales pitch, but I think as communities reflect and see fewer barriers to entry and more of the federal government getting out of the way, I would venture to think that more communities would say, "Well, the federal government is not having to pass legislation dictating what I do, it sounds less Indian Act-ish, let's jump on board." That wasn't the context in which to do it.

Senator Martin: I wasn't suggesting that there should have been a sales pitch. I was curious about the — yes.

Mr. Miller: No, no. I was running with your question and speculating, basically. On the basis of the communities that were consulted, it was broad, and those that did participate were overwhelmingly positive.

Senator Martin: Were there concerns raised during the consultations? If so, to what extent were those concerns adopted or addressed?

Mr. Miller: I didn't participate directly in them.

Ms. Gravelle: Thank you for the question.

Le sénateur Patterson : J'espère que tout fonctionnera bien. Merci.

M. Miller : Je vous remercie.

La sénatrice Martin : Je ne sais pas si l'on a répondu à cette question, mais dans quelle mesure les consultations ont-elles tenu compte de la diversité régionale des Premières Nations?

M. Miller : La consultation a été menée auprès des collectivités et des Premières Nations qui ont adopté la loi volontairement. Le nombre de Premières Nations qui participent au programme est très élevé sur la côte Ouest et diminue à mesure que l'on progresse vers l'est. Il y en a également quelques-unes au Québec et dans les provinces de l'Atlantique. Toutefois, étant donné que ce programme compte un grand nombre de Premières Nations situées sur la côte Ouest, il reflète évidemment une partie des idées de ces collectivités, qui ont réellement porté ce programme. Il reflète le point de vue de ces membres, quelle que soit la façon dont ils choisissent de s'organiser. Je ne pense pas que nous ayons sollicité les communautés qui n'en faisaient pas partie pour savoir si elles — on réfléchit à cette question...

La sénatrice Martin : J'aimerais savoir quelle diversité a été prise en compte et reflétée, et si la participation à ce programme serait plus large.

M. Miller : Oui. Dans ce cas, la consultation reflète réellement les membres actuels, c'est-à-dire la composition telle que je l'ai décrite. Je ne veux pas déformer vos propos, mais il ne s'agissait pas d'une occasion pour un argumentaire de vente. Je pense qu'à mesure que les collectivités réfléchissent, qu'elles voient moins d'obstacles à la participation au programme et que le gouvernement fédéral se retire, j'espère qu'un plus grand nombre de collectivités se diront : « Le gouvernement fédéral n'a pas à adopter de loi pour dicter ce que je fais. Cela ressemble moins à la Loi sur les Indiens, allons-y ». Ce n'était pas le contexte dans lequel il fallait le faire.

La sénatrice Martin : Je ne suggérais pas qu'il aurait dû y avoir un argumentaire de vente. Je voulais savoir si... oui.

M. Miller : Non, non. Je m'appuyais sur votre question et, essentiellement, je spéculais. Si l'on se base sur les collectivités qui ont participé, la consultation était large, et les commentaires émis étaient largement positifs.

La sénatrice Martin : Des préoccupations ont-elles été soulevées dans le cadre des consultations? Dans l'affirmative, dans quelle mesure ces préoccupations ont-elles été adoptées ou traitées?

M. Miller : Je n'y ai pas participé directement.

Mme Gravelle : Merci pour cette question.

We didn't participate directly in the engagement. It was really led by the Lands Advisory Board and Resource Centre. The concerns that were raised were brought to us in the form of our discussions over the bill. Not to get into some of the details of the discussions we had while we went through, we didn't always agree on the content or the language that was used, but we found a way to really reflect what First Nations wanted to see in this bill, and this is what they supported.

Senator Pate: Thank you, ministers and officials, for being here.

I'm interested in the 194 First Nations who signed on. What's the correlation between those who are also doing health management within their systems and also taking up the child welfare management options? I hear you clearly — it's not a sales job — but many communities are looking for support. The last time you were before the committee, Minister Hajdu, you talked about the fact that funding plots had been provided for capital expenditure in terms of water issues, but not in terms of the ongoing management. Are there correlations between those First Nations that had more of that self-governance, if I can put it that way, nation-to-nation relationships with provinces and municipalities, and how do we see building the strengths and capacity within those First Nations? This is for both of you. It made me think of the parallels between the last time you were here.

Ms. Hajdu: I will give it a light touch and then turn to my colleague, but my sense is that once capacity, autonomy and self-determination start to build, it's like a cascading effect in communities. People get a taste of it in one area and realize the transformative power of having control in other areas. Communities are looking, increasingly, for tools of self-determination and for more control over matters that are affecting their own citizens. My sense is that when a community is on that path to increase capacity and to increase governance and financial capacity, for which there are tools to support communities to increase those skills and those assets in their own community, it is like a cascading effect. Communities begin to see themselves thrive in a variety of different ways and, understandably, attract former residents back to the community who have left to gain new skills, and that continues to snowball into some really tremendous communities with not a lot of need for the federal government to interfere in their affairs.

Mr. Miller: I wouldn't have precise numbers, but I suspect there is a strong correlation with self-government. C-92, I don't think we have run the numbers, but I would suspect that would

Nous n'avons pas participé directement à la mobilisation. Elle a été menée par le Conseil consultatif des terres et le Centre de ressources sur les terres des Premières Nations. Les préoccupations qui ont été soulevées nous ont été communiquées dans le cadre de discussions sur le projet de loi. Sans entrer dans les détails des discussions que nous avons tenues, nous n'étions pas toujours d'accord sur le contenu ou le libellé utilisé, mais nous avons trouvé un moyen de rendre compte de ce que les Premières Nations voulaient voir dans ce projet de loi, et c'est ce qu'elles ont appuyé.

La sénatrice Pate : Merci aux ministres et aux fonctionnaires d'être présents.

J'aimerais parler des 194 Premières Nations qui ont adhéré au programme. Quelle est la corrélation entre celles qui gèrent également la santé au sein de leur système et celles qui choisissent les options de gestion de la protection de l'enfance? Je vous comprends bien — vous n'êtes pas en train de formuler un argumentaire de vente — mais de nombreuses collectivités cherchent à obtenir un soutien. La dernière fois que vous avez comparu devant le comité, madame Hajdu, vous avez parlé du fait que des financements avaient été accordés pour les dépenses en immobilisations liées à l'eau, mais pas pour la gestion courante. Existe-t-il des corrélations entre les Premières Nations qui jouissent d'une plus grande autonomie, si je peux m'exprimer ainsi, d'une relation de nation à nation avec les provinces et les municipalités, et la façon dont nous envisageons d'accroître les forces et les capacités de ces Premières Nations? Cette question s'adresse à vous deux. Cela m'a fait penser aux parallèles entre vos dernières visites.

Mme Hajdu : Je vais donner une brève réponse et je passerai ensuite la parole à mon collègue, mais je pense qu'une fois que la capacité, l'autonomie et l'autodétermination commencent à se développer, on assiste à un effet boule de neige dans les communautés. Les gens en font l'expérience dans un domaine et constatent le pouvoir de transformation qu'offre le fait d'avoir le contrôle dans d'autres domaines. Les communautés cherchent, de plus en plus, à bénéficier d'outils d'autodétermination et d'un contrôle accru sur les questions qui touchent leurs propres citoyens. À mon avis, lorsque les collectivités empruntent la voie du renforcement de leurs capacités, de leur gouvernance et de leur capacité financière, et qu'il existe des outils pour les aider à renforcer ces compétences et ces atouts, il y a comme un effet boule de neige. Les collectivités commencent à prospérer de différentes manières et, naturellement, elles attirent d'anciens résidents qui les ont quittées pour acquérir de nouvelles compétences. Il y a un effet boule de neige qui donne naissance à des collectivités réellement formidables qui n'ont pas vraiment besoin que le gouvernement fédéral intervienne dans leurs affaires.

M. Miller : Je n'ai pas de chiffres précis, mais je soupçonne qu'il y a une forte corrélation avec l'autonomie gouvernementale. Je ne pense pas que nous ayons fait les calculs

track as well. It is much as Minister Hajdu said, issues around capacity and buy-in and willingness to move on that model.

A number of these things are a reflection that Canada, when it has participated, has forced a round peg into a square hole. Some communities have courageously walked that path and some have just rejected it. We have been too slow looking at the communities that choose not to take that path. It's something that we reflect on when we talk about treaty areas but also when we talk about implementing Bill C-92. We're doing this in a way that is much more reflective of UNDRIP. The legislation you have before you today is a bit of a correction of what perhaps wasn't the thinking in the mid to early 1990s.

Senator Pate: I actually have a comment. I mentioned as we were coming in — I would just like to put it on the record — that I think it was excellent to see both of you and the Prime Minister in James Cree First Nation responding to the calls that that community has had for support as they're moving through a healing journey, and further into the future, what they called for in the face of the horrific tragedy they dealt with, which was not what many perhaps would have hoped they could capitalize on in that moment. You've taken that up, met with the community and are working with them. As I mentioned, I've heard from members of the community, and they were incredibly heartened to see that kind of response. On behalf of those of us who weren't part of it, thank you for doing that.

Senator Lovelace Nicholas: Minister Miller, you mentioned Land Back. Since there's Land Back, do my people have to pay to get this land back, or is the government going to pay it for us? Also, since when is this Crown land? When did that happen? It's not Crown land. It's Indigenous land.

Mr. Miller: Thank you for the question, senator. Again, this would perhaps be a several-hour or a several-day discussion that we could have, and it would be a highly interesting one.

I was listening to Professor Sanderson from the University of Toronto the other day speaking specifically about Land Back, and to paraphrase him, he said the land hasn't gone anywhere. It's really a question of who governs and controls it and how it shapes identities. That was sort of a powerful reflection because you're talking about an institution, the Government of Canada, that likes control and likes to dictate the terms of engagement. That hasn't been more true in the expression of how there have been understandings, treaty or otherwise, in and around land and understandings in and around sharing, and we were first to break those relationships.

pour le projet de loi C-92, mais je soupçonne qu'il y a aussi une corrélation. Comme l'a dit la ministre Hajdu, les enjeux portent sur la capacité, l'adhésion et la disposition à adopter ce modèle.

Un certain nombre de ces enjeux reflètent le fait que le Canada, lorsqu'il a participé, a enfoncé une cheville ronde dans un trou carré. Certaines communautés ont courageusement emprunté cette voie et d'autres l'ont simplement rejetée. Nous avons mis trop longtemps à examiner les communautés qui ont choisi de ne pas emprunter cette voie. C'est une chose à laquelle nous réfléchissons lorsque nous parlons des zones visées par un traité, mais aussi lorsque nous parlons de la mise en œuvre du projet de loi C-92. Nous le faisons d'une manière qui respecte beaucoup plus la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones. La loi que vous avez devant vous aujourd'hui est en quelque sorte la correction de ce qui ne correspondait peut-être pas à la pensée du milieu ou du début des années 1990.

La sénatrice Pate : J'ai une observation, en fait. Je l'ai mentionné à notre arrivée, mais j'aimerais que cela apparaisse au compte rendu. J'ai été vraiment ravie de vous voir tous les deux et de voir le premier ministre répondre aux appels de soutien de la communauté de la Première Nation crie de James Smith qui entame un processus de guérison, à long terme, après l'horrible tragédie qui s'est produite, et beaucoup aurait aimé que ce soit dans d'autres circonstances. Vous avez répondu à l'appel, vous avez rencontré la communauté et vous travaillez avec elle. Comme je l'ai mentionné, des membres de la communauté m'ont dit à quel point ils étaient touchés par cette réponse. Au nom de ceux d'entre nous qui n'y participaient pas, je vous remercie.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Monsieur le ministre, vous avez parlé du transfert des terres. Mon peuple doit-il payer pour avoir ces terres, ou est-ce le gouvernement qui le fera pour nous? De plus, depuis quand ces terres appartiennent-elles à la Couronne? Quand cela s'est-il produit? Ce ne sont pas des terres de la Couronne, ce sont des terres autochtones.

M. Miller : Je vous remercie de la question, sénatrice. Encore une fois, il s'agit d'un sujet dont nous pourrions discuter pendant des heures, voire des jours, et ce serait une discussion fort intéressante.

L'autre jour, j'écoutais le professeur Sanderson de l'Université de Toronto parler précisément du transfert des terres, et il a dit, pour reprendre ses mots, que les terres ne sont allées nulle part. La vraie question est de savoir qui la gouverne et la contrôle et comment elle façonne les identités. C'est en quelque sorte une réflexion puissante parce qu'on parle d'une institution, le gouvernement du Canada, qui aime le contrôle et aime dicter les règles d'engagement. C'est encore plus vrai pour ce qui est de la façon de comprendre, dans les traités ou ailleurs, les questions entourant les terres, de même que celles entourant le partage des terres, et nous avons été les premiers à rompre les relations.

If I move that reflection into the current way that we are trying to work with Indigenous communities and the legitimate atmosphere of suspicion that is levelled against the Government of Canada, trying to change the way we operate and renew our relationship comes with a lot and with the recognition of that history. As I mentioned earlier, the worst way to do “Land Back” is through the ATR process, which is broken, to use a good expression, but a positive one, whether it’s through settlements of treaties that we are now not, rightly so, requesting cede and surrender language, which is offensive to communities, whether it is the option to buy back lands from people who are willing sellers. These are all options on the table, as well as restitution of “Crown land,” whether it’s provincial or federal.

We’re very limited in the options that we can deploy in an expedited fashion, but I think with this government, there has been some openness. One way is by catching up to the Supreme Court, whether it’s *Tsilhqot’in* in Haida or others, such as *Delgamuukw*, which has gone painfully slowly, despite a quarter of a century lapsing, all elements where we still have a heck of a lot of work to do with our understanding of what land means to people and our way of ensuring that communities that are rightful in their cause and making sure that land is reacquired, that the control and custody of it is done by the community in the leadership and the governance that they choose.

We can unpack that statement and get into various bifurcating conversations about that, but what I would say is that there has been a lot of movement in the last few years. I don’t discount the fact that there will be flashpoints because people, particularly people who look like me, get very possessive about their land, and fear is very easy to instill. These are difficult conversations, but they are conversations that have to be had with communities and the way they interact with us in moving forward in these very difficult and painful conversations at times.

As you can hear, I don’t have a specific, precise answer to the questions you pose because I think we could go on very long about how we sort that out, which is at the core of our relationship, I would conclude.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you.

Senator Cardozo: Thank you to the two ministers and officials for joining us today.

I want to take you in a slightly different direction and then come back to this. This is regarding the boil water advisories. You’ve made considerable progress over the last number of years. Do you have any numbers in terms of how that’s going? Do you see this framework agreement having any effect on something as important as boil water advisories?

Si nous partons de cette réflexion et l’appliquons à notre façon actuelle de vouloir travailler avec les communautés autochtones, et à la méfiance justifiée à l’égard du gouvernement du Canada, le fait de vouloir changer notre mode de fonctionnement et de vouloir renouveler notre relation vient avec tout ce bagage et la prise en compte de ce passé. Comme je l’ai mentionné, la pire façon de procéder au « transfert des terres » est dans le cadre du processus d’ajouts aux réserves, qui ne fonctionne pas, pour bien le dire, d’une façon positive, mais en procédant par la conclusion de traités dans le cadre desquels nous n’utilisons plus, à juste titre, les mots cession et abandon, qui sont offensants pour les communautés, ou l’option du rachat de terres auprès de gens qui sont prêts à les vendre. Ce sont des options qui sont sur la table, de même que la restitution des « terres de la Couronne », qu’elles soient fédérales ou provinciales.

Les options que nous pouvons mettre en place rapidement sont très limitées, mais je pense que le présent gouvernement a fait preuve d’ouverture, notamment en rattrapant le retard dans l’application des arrêts de la Cour suprême, qu’il s’agisse de l’arrêt *Tsilhqot’in* dans le cas des Haïdas, ou d’autres, comme l’arrêt *Delgamuukw*, qui progresse très lentement, même après un quart de siècle, et nous savons que nous avons encore beaucoup de travail à faire pour comprendre la symbolique de la terre pour les gens et nous assurer que le contrôle et la responsabilité des terres, dans les communautés qui ont une juste cause et à qui les terres reviennent, sont assurés par les dirigeants et selon le type de gouvernance que les communautés ont choisi.

Nous pouvons entamer des discussions à ce sujet sous divers angles, mais je dirais qu’il y a eu beaucoup de progrès au cours des dernières années. Je ne nie pas qu’il y aura encore des tensions, parce que les gens, en particulier ceux qui me ressemblent, deviennent très possessifs lorsqu’il s’agit de leurs terres, et il est très facile d’instiller la peur. Ce sont des conversations très difficiles et pénibles parfois, mais qu’il est nécessaire d’avoir avec les communautés à propos de leur façon d’interagir avec nous afin d’avancer.

Comme vous le voyez, je n’ai pas de réponse précise à vous donner, car je pense qu’il y aurait beaucoup à dire sur la façon de démêler le tout, et cela se trouve au cœur même de notre relation.

La sénatrice Lovelace Nicholas : Je vous remercie.

Le sénateur Cardozo : Je remercie les deux ministres et leurs collaboratrices d’être avec nous aujourd’hui.

Je veux vous amener dans une direction un peu différente avant de revenir à ce sujet. Il s’agit des avis d’ébullition de l’eau. Vous avez fait des progrès considérables au cours des dernières années. Avez-vous des chiffres à ce sujet? Croyez-vous que cet accord-cadre améliorera la situation sur une question aussi importante que les avis d’ébullition de l’eau?

Ms. Hajdu: I'll take the easy part first and tell you that there are 31 boil water advisories left over 27 communities in various states. In fact, the majority of them are close to being lifted. You can follow along on the Government of Canada website, where it will tell you specifically, community by community, what stage they are at. The majority of communities are well into the construction phase, and like I said, many are very close to being lifted.

I answered this question the other day at Senate Question Period. It's undeniable that I personally wish they were all lifted, but it's not a simple straight line. Certainly, the Government of Canada has enough money now to pay for the construction of any remaining water systems, if you will, but there are other challenges that exist within communities that deliver that water.

We are now in a space where we are also paying equitable salaries compared to provincial rates, so we're not losing talented trained people to municipalities that can afford to pay more. That was part of the challenge.

Another part of the challenge is remoteness and capacity, with systems that can be very complex to deliver without a lot of people in the community to be able to deliver them. That's why the Atlantic First Nations Water Authority is such an amazing model, and I'm really working closely with our colleagues in northern Ontario, like with the Matawa tribal council, who is looking at the Atlantic First Nations Water Authority very closely because it provides the volume of communities, the expertise and the backup, in fact. Some communities have one water operator, and that poor water operator doesn't get a lot of time off. When somebody gets sick or there is something needed, not having a backup puts communities in a fragile space.

In terms of the intersection between people with their own land codes and boil water advisories, my suspicion is that there is not really any that have a boil water advisory, but I will turn to my official. They tend to be congregated in northern Ontario and remote parts of northern Manitoba and some in northern Saskatchewan. Those communities are not necessarily in the space of having their own land code yet.

Perhaps I can turn to you, Lisa, in case I got anything wrong.

Ms. DeMoor: No, as you spoke to — and thank you for the question — I suspect you're correct in terms of the overlap that we see with land code communities.

With respect to how this initiative would impact that, it would be very limited to any kind of infrastructure planning, land use planning or community-driven sort of piece. As the minister

Mme Hajdu : Je vais répondre d'abord à la partie la plus facile de la question et vous dire qu'il reste 31 avis d'ébullition de l'eau dans 27 communautés qui en sont à différentes étapes. En fait, la majorité sont sur le point d'être levés. Vous pouvez suivre la situation sur le site Web du gouvernement, où vous pourrez voir précisément, communauté par communauté, à quelles étapes elles en sont. Dans la plupart des communautés, la construction est avancée, et comme je l'ai dit, beaucoup d'avis sont sur le point d'être levés.

J'ai répondu à cette question l'autre jour lors de la période des questions au Sénat. J'aimerais, à l'évidence, qu'ils soient tous levés, mais tout n'est pas aussi simple. Le gouvernement dispose maintenant, bien entendu, des fonds nécessaires pour construire les réseaux d'aqueduc qui restent, si on veut, mais il y a d'autres problèmes à régler au sein des communautés.

Par exemple, nous versons maintenant des salaires équitables par rapport aux barèmes provinciaux, alors nous ne perdons pas des gens talentueux formés au profit des municipalités qui peuvent leur offrir un salaire plus élevé. C'était une partie du problème.

L'éloignement et la capacité sont une autre partie du problème. On parle de systèmes très complexes dans des communautés où peu de gens sont en mesure de les faire fonctionner. C'est pourquoi l'Atlantic First Nations Water Authority est un modèle si formidable, et je travaille en étroite collaboration avec nos collègues dans le Nord de l'Ontario, comme le conseil tribal de Matawa, qui examine de près ce que fait l'Atlantic First Nations Water Authority, car leur modèle permet d'avoir le nombre de communautés, l'expertise et les remplaçants nécessaires pour bien fonctionner. Dans certaines communautés, il n'y a qu'un opérateur, et le pauvre n'a pas beaucoup de temps libre. Le fait de ne pas avoir de remplaçant quand quelqu'un est malade ou quand on a besoin de quelque chose place les communautés dans une situation vulnérable.

Au sujet des codes fonciers et des avis d'ébullition de l'eau, je crois qu'il n'y a pas de communauté ayant son propre code foncier où il y a des avis d'ébullition d'eau, mais je vais m'en remettre à ma collaboratrice. Les communautés qui en ont se trouvent souvent dans le Nord de l'Ontario et dans les régions éloignées du Nord du Manitoba, et il y en a quelques-unes dans le Nord de la Saskatchewan, et elles ne disposent pas nécessairement encore de leur code foncier.

Je vais céder la parole à Mme DeMoor, qui pourra me corriger au besoin.

Mme DeMoor : Non, je crois que vous avez raison — et je vous remercie de la question — au sujet des recouvrements avec les communautés régies par un code foncier.

Pour ce qui est des répercussions de cette initiative, elles se limiteront à la planification des infrastructures, la planification de l'utilisation des terres ou autre planification communautaire.

spoke to, the technical and human resource challenges would not be strictly linked to First Nations management.

Senator Hartling: Thank you for being here, ministers and your officials.

It's really kind of exciting that you're here tonight because we recently heard from Chief Robert Louie in B.C. and Councillor McCue from Georgian Bay. They were very enthusiastic about this and also explaining to us some of the benefits for them. The one in Georgian Bay was that they would now be able to collect their rents directly from the lands rather than it go to the government and then back to them. In some of the consultations and the research, were there other things you heard, benefits in that sense, that give them more self-determination and ways that they wouldn't have to go around back to the government and around the circle? They were very excited about this. Was there anything you could share about that?

Mr. Miller: Again, I wasn't directly part of the negotiations, but the reflection in and around this is also a reflection that we need to have, and I'll pass the last part to Roxanne on answering this question, senator.

We all make mistakes as humans. This was a good piece of legislation that got us out of 44 provisions that — there are a lot of people who like to think that the Indian Act was a grand design. It is a racist document, but it is also — I was going to swear — a really crappy document, and it does a lot of dumb things. There is way too much power in some circumstances and then an incapacity to do anything in others, no matter who thought about it. It's just a really stupid document. This has been designed by people who know what their land is about, know the colonial construct that has been imposed on them and are taking this interim measure to move it in an area where they know best what to do with their land. That's a positive development, and it's been ameliorated by this particular amendment in replacement of the act.

I think Roxanne can speak a little more about the details, but we did hear suggestions, and we did hear what the next step is, which about registries and the next step and full control and custody over the land.

Ms. Gravelle: Your question is relevant. Thank you for that.

As the minister mentioned, the legislation is really putting back the focus on the framework agreement. It really will allow First Nations to come forward with future amendments to have this initiative evolve even further without having to go through a very complex legislative process, but what it actually does is

Comme la ministre l'a mentionné, les problèmes concernant les ressources techniques et humaines ne seraient pas strictement liés à la gestion des Premières Nations.

La sénatrice Hartling : Je remercie les ministres d'être avec nous, et je remercie aussi leurs collaboratrices.

C'est vraiment merveilleux de vous avoir ici ce soir, car le chef Robert Louie de la Colombie-Britannique et le conseiller McCue de la baie Georgienne ont témoigné dernièrement. Ils étaient très enthousiastes à propos de cette mesure, et ils nous en ont expliqué quelques avantages pour eux. Dans la baie Georgienne, cela leur permettrait maintenant de percevoir les loyers des terres directement, plutôt que ces loyers soient envoyés au gouvernement pour ensuite leur revenir. Lors des consultations que vous avez menées et de vos recherches, avez-vous entendu parler d'autres avantages de cette nature qui leur procurent plus d'autonomie gouvernementale et leur évitent de passer par le gouvernement? Ils étaient très enthousiastes à cette idée. Auriez-vous de l'information à nous communiquer à cet égard?

M. Miller : Encore une fois, je n'ai pas participé directement aux négociations, mais la réflexion qui entoure cette question est aussi une réflexion que nous devons avoir, et je vais céder ensuite la parole à Mme Gravelle pour qu'elle réponde à la question, sénatrice.

Comme être humain, nous commettons tous des erreurs. Nous avons une bonne loi qui nous a permis d'abandonner 44 dispositions de la Loi sur les Indiens. Beaucoup de gens croient que la Loi sur les Indiens était une grande loi. C'est en fait un document raciste, mais c'est aussi — et j'allais laisser échapper un juron — un document médiocre, qui dicte des choses stupides. Il accorde beaucoup trop de pouvoir dans certaines circonstances et n'accorde aucune capacité d'agir dans d'autres. Peu importe qui y a pensé, c'est un document vraiment stupide. Ce projet de loi a été élaboré par des gens qui connaissent leurs terres, qui connaissent la structure coloniale qui leur a été imposée et qui optent pour cette mesure temporaire afin de faire un meilleur usage de leurs terres. C'est une mesure positive qui a été bonifiée par cette modification particulière pour remplacer la loi.

Je pense que Mme Gravelle peut vous donner plus de détails, mais nous avons entendu des suggestions et entendu parler de la prochaine étape, qui concerne les registres et le plein contrôle et la pleine responsabilité des terres.

Mme Gravelle : Votre question est pertinente, et je vous en remercie.

Comme le ministre l'a mentionné, la loi vise concrètement à remettre l'accent sur l'accord-cadre. Elle permettra aux Premières Nations de proposer des modifications pour faire évoluer cette initiative encore davantage sans passer par un processus législatif complexe. Cela va permettre, en fait, aux

really allows First Nations to do business in real time, not have to come to Canada to get permits signed and all that bureaucratic aspect. It really gets us out of the way. As Minister Miller pointed out, a First Nation-led land registry would also accelerate that process because we continue to be involved in that process today. This is a really exciting initiative for us as well, and the Lands Advisory Board and the First Nations signatories have every right to be excited about this. Thank you.

Senator Christmas: Minister Miller, you mentioned earlier that Membertou was one of the First Nations that adopted a land code. Before coming to the Senate, I was extensively involved in the First Nations Land Management Act and the eventual adoption of the land code. I want to comment on the exceptional work done by the Lands Advisory Board and also the Resource Centre. We've worked closely with those two bodies, and they're outstanding. Going back to Senator Tannas's point about, yes, the government has to get out of the way, but equally, they have to resource these outstanding organizations to enable them to continue the work that needs to be done.

The other part of it is that the communities themselves need qualified, experienced staff to look after their land code. In our case, we have land managers who are now looking after that. So those have to be resourced as well. Yes, you may reduce resources on one end, but on the other end you need to be able to develop the capacity to allow First Nations to do it.

I'm sorry for the long intro. The bottleneck in this whole process, of course, is the additions to reserves. So yes, our communities have land codes, but to get those lands under the jurisdiction of the land code is a real bottleneck. Could you describe — either minister — what that bottleneck is and how you propose to enable more lands to come under the jurisdiction of First Nations?

Mr. Miller: Yes. It's a shared responsibility between me and Minister Hajdu. Not enough people getting these additions out quickly enough. There is way too much bureaucratic white tape, as I'm reminded by First Nations partners. I love that joke. There's way too much of a processing time and an inability to actually turn on a dime in some of these things. Some things take 20 years, and sometimes it's people not answering the phone at the municipal level or us just dragging our feet. It's also a policy process that is way too heavy and, as Minister Hajdu said, there are way too many departments involved. We did get \$40 million to get more resources in the last couple years. The results are trailing, but there is a process that Minister Hajdu can speak a little bit more on how we reform and move forward on it, knowing that it's still within an imperfect system.

Premières Nations de faire des affaires en temps réel, sans avoir à faire signer des permis par le gouvernement, et tout le tralala bureaucratique. Cela nous enlève vraiment du chemin. Comme le ministre Miller l'a mentionné, un registre des terres dirigé par les Premières Nations accélérerait aussi le processus, car nous y jouons un rôle encore aujourd'hui. C'est une initiative vraiment très emballante pour nous aussi, et le Conseil consultatif des terres et les Premières Nations signataires ont toutes les raisons d'être emballés à ce propos. Je vous remercie.

Le sénateur Christmas : Monsieur le ministre, vous avez dit un peu plus tôt que Membertou a été l'une des Premières Nations à adopté un code foncier. Avant d'être nommé au Sénat, j'ai beaucoup participé à la Loi sur la gestion des terres des premières nations et à l'adoption finalement du code foncier. Je veux souligner le travail exceptionnel réalisé par le Conseil consultatif des terres et aussi le Centre des ressources. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec ces deux organismes, et ils font un travail remarquable. Pour revenir à ce qu'a dit le sénateur Tannas, oui, le gouvernement doit s'enlever du chemin, mais il doit aussi financer ces organismes remarquables pour leur permettre de poursuivre le travail qui doit être fait.

Il faut aussi, par ailleurs, que les communautés aient des gens qualifiés pour s'occuper de leur code foncier. Dans notre cas, nous avons des gestionnaires des terres qui s'en occupent. Il faut aussi que ces postes soient financés. Oui, nous pouvons réduire les ressources d'un côté, mais il faut que de l'autre nous soyons capables de développer les capacités pour permettre aux Premières Nations d'assumer ces responsabilités.

Je m'excuse de cette longue introduction. Le problème dans tout ce processus, bien sûr, ce sont les ajouts aux réserves. Donc oui, nos communautés ont des codes fonciers, mais pour faire en sorte que les terres relèvent du code foncier, c'est là où se trouve le problème. Est-ce que l'un ou l'autre des ministres peut nous expliquer ce qui crée ce problème et ce que vous proposez de faire pour que plus de terres relèvent des Premières Nations?

M. Miller : Oui. C'est une responsabilité partagée entre la ministre Hajdu et moi. Vous voulez savoir pourquoi les ajouts ne se font pas assez rapidement. Nous avons trop de bureaucratie, de blanchocratie, comme mes partenaires des Premières Nations aiment à me le rappeler. J'aime bien ce mot. Les procédures sont trop longues et font en sorte qu'il est parfois impossible d'agir rapidement. Il faut parfois 20 ans, et c'est parfois parce que les employés municipaux ne répondent pas au téléphone ou parce nous nous traînons les pieds. C'est aussi parce que le processus d'élaboration des politiques est trop lourd et, comme l'a mentionné la ministre Hajdu, il y a beaucoup trop de ministères concernés. Nous avons obtenu 40 millions de dollars pour embaucher plus de ressources au cours des dernières années. Les résultats se font encore attendre, mais la ministre peut vous parler un peu de la réforme et de ce que nous faisons pour avancer, en sachant que le système est encore imparfait.

Ms. Hajdu: Thanks for that curve ball. I'm not sure I can speak to how much better we're doing, but certainly I have a better understanding after a year of working with First Nations just how complicated the process is for addition to reserve.

The reality is some of the processes have a time stamp on them — for example, if you're working with the Ministry of Environment at the provincial or federal level and there is an environmental assessment and there is a clock ticking on that and that process runs out and then you're back to square one with them while you're also pursuing other processes. That might not be the right example but this is the kind of frustration that communities are talking about.

I know Lisa is working on this. In fact, Minister Miller's office is working on this, and it is a priority for me because, to your point, it really stops communities in their tracks. Some communities are not even bothering to use addition to reserve. Some communities are purchasing land, using that land in a different way, and that may be a sign of frustration. It may be just a more expedient way to be able to develop lands that are important to them or regain lands in some cases that were part of their traditional territory.

Lisa, do you want to speak a little bit about some of the thinking on additions to reserve —

The Chair: We're out of time. We have a tight schedule and another group waiting to testify. Sorry about that, but our time is up. This panel is now complete, and I wish to again thank the ministers and their officials for joining us today.

We will now switch gears and resume our briefings from officials to discuss their work and priorities with the committee, with the goal of informing and guiding our future work.

On the second panel, we will hear from the Land Claims Agreement Coalition, Aluki Kotierk, Co-Chair of the Land Claims Agreements Coalition, and President, Nunavut Tunngavik Incorporated; and Alastair Campbell, Senior Policy Advisor, Nunavut Tunngavik Incorporated.

Wela'lin, thank you to our witnesses for being here tonight. President Kotierk will provide opening remarks of approximately five minutes, which will be followed by a question-and-answer session of approximately five minutes per senator. I am pleased to advise that we have arranged for simultaneous interpretation from Inuktitut into English this evening, so President Kotierk is welcome to speak in the language of her choice.

Mme Hajdu : Je vous remercie de me renvoyer la balle. Je ne suis pas certaine de pouvoir vous parler de ce que nous avons amélioré, mais après avoir travaillé un an avec les Premières Nations, je comprends assurément mieux la nature complexe du processus pour les ajouts aux réserves.

Le fait est que certaines procédures ont une date précise à respecter. À titre d'exemple, si on travaille avec le ministère de l'Environnement provincial ou fédéral et qu'il y a une évaluation environnementale et que tout n'est pas terminé à temps, on revient alors à la case départ dans ce dossier, tout en continuant dans d'autres. Ce n'est sans doute pas un bon exemple, mais c'est le genre de frustration dont parlent les communautés.

Je sais que Mme DeMoor y travaille. En fait, le cabinet du ministre Miller y travaille aussi, et c'est une priorité pour moi, parce que les communautés sont vraiment arrêtées dans leur élan. Certaines communautés ne se donnent même pas la peine d'utiliser les ajouts aux réserves. Elles achètent des terres, les utilisent d'une autre façon, et c'est sans doute un signe de frustration. C'est sans doute une façon plus rapide pour elles de développer des terres qui sont importantes pour elles, ou parfois de récupérer des terres qui faisaient partie de leur territoire traditionnel.

Madame DeMoor, voulez-vous parler un peu de ce qui se passe du côté des ajouts aux réserves...

Le président : Je m'excuse de vous interrompre, mais le temps est écoulé. Nous avons un horaire serré et un autre groupe de témoins qui nous attend. Nous avons terminé cette partie de la réunion, et je tiens à remercier une fois de plus les ministres et leurs collaboratrices d'avoir été avec nous aujourd'hui.

Nous allons maintenant reprendre nos séances d'information avec des fonctionnaires pour discuter de leur travail et leurs priorités avec le comité, afin de guider et d'orienter nos travaux futurs.

Nous accueillons maintenant Aluki Kotierk, coprésidente de la Coalition des revendications territoriales et présidente de la Nunavut Tunngavik Incorporated; et Alastair Campbell, conseiller principal en politiques de la Nunavut Tunngavik Incorporated.

Wela'lin, merci à nos témoins d'être avec nous ce soir. Mme Kotierk nous présentera une déclaration liminaire d'environ cinq minutes, qui sera suivie d'une période de questions d'environ cinq minutes par sénateur. Je suis heureux d'annoncer que nous avons pris des dispositions pour l'interprétation simultanée de l'Inuktitut à l'anglais ce soir, alors madame Kotierk, vous pouvez vous exprimer dans la langue de votre choix.

Due to time constraints, I ask everyone to please keep exchanges brief and precise. To avoid interrupting or cutting anyone off, I will hold up this sign when you have one minute left in your allocated time.

I will now invite President Kotierk to give her opening remarks.

Aluki Kotierk, Co-Chair of LCAC and President, Nunavut Tunngavik Incorporated, Land Claims Agreements Coalition: Good evening, senators. I am pleased to be able to appear before you tonight in person in my role as a co-chair of the Land Claims Agreements Coalition.

The Land Claims Agreements Coalition — or “the coalition,” as I’ll refer to it tonight — is an informal body of Indigenous modern treaty governments or organizations like Nunavut Tunngavik Incorporated. We formed in 2003, following a national conference called “Redefining Relationships: Learning from a Decade of Land Claims Implementation.” At that conference, we found a great deal of common experience in having to deal with government’s failure to effectively implement our agreements.

The coalition has two co-chairs: me as president of Nunavut Tunngavik Incorporated and Eva Clayton as president of the Nisga’a Nation. We both wished to attend tonight, but unfortunately, other obligations meant that President Clayton was unable to join me.

I will summarize the four points that the coalition members agreed upon in 2003. One, our modern treaties are not with DIAND or CIRNAC. They are with the Crown, and a whole-of-government approach is needed to meet the Crown’s obligations. Two, the federal government must meet the broad objectives of our agreements, not just focus on the obligations interpreted in a narrow sense. Three, implementation must be handled by senior federal officials, not delegated to officials who do not have the authority to make necessary decisions. Four, there must be an independent body established to review the implementation of our agreements, reporting directly to Parliament.

In 2015, some progress was made under Minister Valcourt on meeting our objectives when he secured a cabinet directive and established a Deputy Ministers Oversight Committee. This is one important mechanism to help ensure that the whole of government is engaged in implementation. It also addresses, in part, the coalition’s insistence that the implementation of our agreements be handled by senior officials.

En raison de nos contraintes de temps, je demanderais à chacun de bien vouloir être bref et concis. Afin d’éviter d’avoir à vous interrompre, je vais brandir cela lorsqu’il vous restera une minute.

J’inviterais maintenant Mme Kotierk à nous présenter sa déclaration liminaire.

Aluki Kotierk, coprésidente de LCAC et présidente, Nunavut Tunngavik Incorporated, Coalition des revendications territoriales : Bonsoir, sénateurs. Je suis enchantée de pouvoir témoigner en personne devant vous ce soir à titre de coprésidente de la Coalition des revendications territoriales.

La Coalition des revendications territoriales — ou « la coalition », comme je l’appellerai ce soir — est un organisme informel composé de gouvernements et d’organismes autochtones de traité moderne comme Nunavut Tunngavik Incorporated. Cette coalition a été formée en 2003 dans la foulée d’une conférence nationale appelée *Redefining Relationships: Learning from a Decade of Land Claims Implementation*, au cours de laquelle nous avons constaté que nous avons beaucoup d’expérience commune quant à l’incapacité du gouvernement de mettre en œuvre efficacement nos accords.

La coalition a deux coprésidentes : moi en qualité de présidente de Nunavut Tunngavik Incorporated et Eva Clayton à titre de présidente de la nation nisga’a. Nous voulions toutes deux comparaître ce soir, mais des obligations ont malheureusement empêché la présidente Clayton de se joindre à moi.

Je résumerai les quatre points sur lesquels les membres de la coalition se sont entendus en 2003. Premièrement, ce n’est pas avec Affaires autochtones et du Nord canadien, ou AANC, ou Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, ou RCAANC, que nous avons signé des traités modernes, mais avec la Couronne, et cette dernière doit adopter une approche pangouvernementale pour honorer ses obligations. Deuxièmement, le gouvernement fédéral doit atteindre les objectifs globaux de nos accords et ne pas se concentrer sur les objectifs interprétés de manière étroite. Troisièmement, la mise en œuvre doit relever de hauts cadres fédéraux et ne pas être déléguée à des fonctionnaires qui n’ont pas le pouvoir de prendre les décisions nécessaires. Quatrièmement, il faut établir un organe indépendant relevant directement du Parlement pour examiner la mise en œuvre de nos accords.

En 2015, quelques progrès ont été accomplis vers la réalisation de nos objectifs sous la houlette du ministre Valcourt quand il a fait émettre une directive du Cabinet et établi un comité de surveillance des sous-ministres, lequel constitue un mécanisme important qui veille à ce que l’ensemble du gouvernement prenne part à la mise en œuvre. De plus, cette initiative répondait en partie aux demandes de la coalition, qui insistait pour que la mise en œuvre de nos ententes relève de hauts fonctionnaires.

Another important way for the federal government to meet the coalition's objectives would be to adopt an implementation policy consistent with the four points that I have outlined. Recently, we have been working well with CIRNAC officials, under Minister Miller, to develop an implementation policy for the government to adopt. This work is not complete, but it is well advanced, and we look forward to finishing it.

The coalition has also proposed a modern treaty review commission to be established within the Auditor General's office. We have had some difficulty finding acceptance for this idea. It appears that the executive has some reservations on establishing such a body within the Auditor General's office. I can say, however, that we have recently begun more serious discussions with senior officials on this matter.

I would like to conclude by raising one other important objective of the coalition. This is in relation to securing an amendment to the Interpretation Act so that it is clear that all federal legislation would be interpreted as upholding our Aboriginal and treaty rights. As you are aware, the 2007 report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, *Taking Section 35 Rights Seriously*, recommended that the following wording be inserted into the Interpretation Act:

Every enactment shall be construed so as to uphold existing Aboriginal and treaty rights recognized and affirmed under section 35 of the *Constitution Act, 1982*, and not to abrogate or derogate from them.

This was not acted on at the time, but we have continued to emphasize the importance of this legislation. Indigenous peoples should not have to monitor all the bills that pass through Parliament to determine whether or not they might be interpreted to our disadvantage and, in those cases that have non-derogation clauses, to assess how they are crafted.

We have seen suitable non-derogation clauses included in the Fisheries Act in 2019, in part due to our own lobbying, and the recent act respecting shishálh Nation self-government. We ask for similar wording to be included in the Interpretation Act. It can be done.

Finally, I ask you to carefully examine any non-derogation clauses that occur in any bills that appear before you and that you assist us to secure an amendment to the Interpretation Act, as we have sought. We look to you in assisting us in ensuring the complete and timely implementation of our agreements.

The Chair: Thank you, President Kotierk.

Pour atteindre les objectifs de la coalition, il importerait également que le gouvernement fédéral adopte une politique de mise en œuvre cadrant avec les quatre points que je viens d'énoncer. Nous avons bien travaillé récemment avec RCAANC sous la gouverne du ministre Miller afin d'élaborer une politique de mise en œuvre pour que le gouvernement l'adopte. Ces travaux ne sont pas achevés, mais ils sont bien avancés et nous sommes impatients de les terminer.

La coalition a également proposé d'établir une commission d'examen des traités modernes au sein du Bureau du vérificateur général, mais nous éprouvons de la difficulté à faire accepter cette idée. Il semble que les hautes instances aient quelques réserves à ce sujet. Je peux toutefois dire que nous avons récemment commencé à discuter plus sérieusement de la question avec les hauts fonctionnaires.

Je voudrais conclure en traitant d'un autre objectif important de la coalition. Nous voudrions faire apporter une modification à la Loi d'interprétation pour que toutes les lois fédérales soient interprétées de manière à maintenir les droits ancestraux et issus de traités. Comme vous le savez, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a, dans son rapport intitulé *Prendre au sérieux les droits confirmés à l'article 35* publié en 2007, recommandé d'ajouter ce qui suit dans la Loi d'interprétation :

Tout texte doit maintenir les droits ancestraux ou issus de traités reconnus et affirmés aux termes de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* et ne pas y porter atteinte.

Cette modification n'avait pas été apportée à l'époque, mais nous avons continué d'insister sur l'importance de cette loi. Les peuples autochtones ne devraient pas avoir à surveiller tous les projets de loi examinés au Parlement pour déterminer s'ils pourraient ou non être interprétés à leur désavantage et à évaluer comment ceux qui contiennent des dispositions de non-dérogation ont été élaborés.

Des dispositions de non-dérogation convenables ont été ajoutées à la Loi sur les pêches en 2019, en partie grâce aux pressions que nous avons exercées, et récemment à la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la Nation shishalhe. Nous demandons que des dispositions semblables soient incluses dans la Loi d'interprétation. Il est possible de le faire.

Je vous demande enfin d'examiner soigneusement les dispositions de non-dérogation qui figurent dans les projets de loi dont vous êtes saisis et que vous nous aidiez à faire modifier la Loi d'interprétation, comme nous l'avons réclamé. Nous faisons appel à vous pour nous aider à assurer la mise en œuvre entière et rapide de nos accords.

Le président : Je vous remercie, madame la présidente Kotierk.

Before we go to questions, I wish to remind everyone in the room to please refrain from leaning in too close to the microphone or remove your earpiece when doing so.

I'll now open up the floor to questions.

Senator Christmas: I was curious, Ms. Kotierk, about your discussions with CIRNAC and the possible adoption or development of an implementation policy. I realize it's still under negotiation, but can you give us more detail about what this implementation policy looks like and how modern-day treaties can benefit from that policy?

Alastair Campbell, Senior Policy Advisor, Nunavut Tunngavik Incorporated, Land Claims Agreements Coalition: That is a little difficult to answer because it's still under discussion, and I suppose we have been engaged in the development of this somewhat in confidence because eventually this proposed policy will need to be reviewed by cabinet.

However, there are a couple of things important about it, and some of it is the policy itself. That is the direction of the federal government on implementation, on the one hand, and then there is the work to be done afterwards, again, as an outcome of the policy and to be provided for in the policy to assess the effectiveness of what's happening. For example, we could say what the coalition has emphasized from the beginning, which is that the objectives of modern treaties must be met, not just the obligations. That's a pretty fundamental point. Then, as part of the work afterwards, there is assessing that this is, in fact, happening. I'm not sure if that answers your question, but I hope it gives you an idea.

Senator Christmas: Yes, Mr. Campbell. I suspected that was the answer.

If I may follow up on that, do you think the implementation policy, then, is a suitable replacement for the Modern Treaties Implementation Review Commission? You mentioned there was some difficulty in getting traction on the commission idea. Would this implementation policy replace that?

Mr. Campbell: The Land Claims Agreements Coalition has always emphasized, right from 2003, the need for an independent body to monitor the implementation of agreements, which would probably be specific to particular agreements and not do them all at once. Does the policy replace that? No. I suppose I recall some correspondence we once had with a former deputy minister, Michael Wernick, to the coalition. In it, he made the comment that a policy without appropriate implementation mechanisms is not sufficient. That is certainly something I think is correct. It doesn't mean you shouldn't have a policy, but there need to be independent mechanisms to review what is happening — in other

Avant de passer aux questions, je veux rappeler à toutes les personnes dans la salle d'éviter de s'approcher de trop près du microphone ou de retirer leur casque d'écoute quand elles le font.

Je laisserai maintenant les sénateurs poser des questions.

Le sénateur Christmas : Je m'interroge à propos de vos échanges avec RCAANC et de l'élaboration ou de l'adoption possible d'une politique de mise en œuvre. Je comprends que l'affaire fait encore l'objet de négociations, mais pouvez-vous nous fournir plus de détails sur ce que cette politique comprendrait et nous expliquer comment les traités modernes pourraient en profiter?

Alastair Campbell, conseiller principal en politiques, Nunavut Tunngavik Incorporated, Coalition des revendications territoriales : Il m'est un peu difficile de répondre à cette question, car l'affaire fait encore l'objet de discussions, et je suppose que nous sommes engagés dans un processus quelque peu confidentiel puisque la politique proposée devra être examinée par le Cabinet.

Il y a toutefois quelques éléments importants dans ce dossier, dont une partie concerne la politique elle-même. Il faut préciser l'orientation du gouvernement au chapitre de la mise en œuvre et indiquer le travail qui devra être accompli ultérieurement au titre de la politique afin qu'on évalue l'efficacité de ce qui est fait. Par exemple, nous pourrions dire que la coalition a insisté depuis le début sur l'atteinte des objectifs des traités modernes et pas seulement sur les obligations. C'est un point fondamental. On évaluerait par la suite ce qui est fait. Je ne suis pas certain que cela réponde à votre question, mais j'espère que cela vous donne une idée.

Le sénateur Christmas : Oui, monsieur Campbell. Je me doutais que c'était la réponse.

Toujours dans la même veine, pensez-vous que la politique de mise en œuvre ferait un remplacement acceptable à la Commission d'examen de la mise en œuvre des traités modernes? Vous nous avez indiqué que l'idée de la commission rencontrait quelques difficultés. La politique de mise en œuvre remplacerait-elle ce mécanisme?

M. Campbell : Depuis 2003, la Coalition des revendications territoriales a toujours mis l'accent sur le besoin d'instaurer un organisme indépendant pour examiner la mise en œuvre des accords, penchant probablement sur certains d'entre eux et pas sur tous en même temps. La politique pourrait-elle remplacer ce mécanisme? Non. Je me souviens d'un message qu'un ancien sous-ministre, Michael Wernick, a fait parvenir à la coalition. Il y faisait remarquer qu'une politique sans mécanismes de mise en œuvre appropriés ne suffit pas. Je pense que c'est certainement exact. Cela ne signifie pas qu'il ne faudrait pas adopter de politique, mais il faut instaurer des mécanismes indépendants

words, performance reviews on the ground and assessments of them, and these are provided to Parliament as a check upon what is happening.

The Chair: President Kotierk, I have a question for you. In your view, are there priority topics or areas that could be studied by the Standing Senate Committee on Indigenous Peoples?

Ms. Kotierk: Are you talking in relation to the Land Claims Agreements Coalition?

The Chair: Yes.

[*Interpretation*]

Ms. Kotierk: As I said in my presentation, I sat as a co-chair. In 2003, that was started. I know that the Senate committee has reviewed that and had discussions, and they talked about the Interpretation Act. I believe that the Interpretation Act should be included, and the rights of the Aboriginal Indigenous people should not be minimized at all when policies are introduced. Indigenous people should not have to worry about their rights being minimized or being less.

[*English*]

Senator Lovelace Nicholas: Welcome to the committee tonight. You've already answered one of my questions, which is how long this coalition has existed.

Do you handle all land claim applications from coast to coast to coast? Are you involved in all land claims?

[*Interpretation*]

Ms. Kotierk: Thank you for your question.

We are not involved in negotiations of new land claims. We deal with completed treaties and land claims organizations that are implemented. The claim or treaty has been passed when you're implementing it. There are 25 at the moment. I believe there are 21 or 22 that are involved in this committee.

[*English*]

Senator Lovelace Nicholas: We have a comprehensive land claim that is 40 years old. Why does it take so long for Indigenous people to get a land claim?

[*Interpretation*]

Ms. Kotierk: Thank you.

pour examiner ce qui se passe. Autrement dit, il faut effectuer des examens de rendement sur place et les évaluer, puis soumettre le tout au Parlement afin de vérifier ce qui se passe.

Le président : Madame la présidente Kotierk, j'ai une question à vous poser. Selon vous, y a-t-il des sujets ou des domaines prioritaires sur lesquels le Comité sénatorial permanent des peuples autochtones devrait se pencher?

Mme Kotierk : Est-ce en relation avec la Coalition des revendications territoriales?

Le président : Oui.

[*Traduction de l'interprétation*]

Mme Kotierk : Comme je l'ai indiqué dans mon exposé, je suis coprésidente. La coalition a été formée en 2003. Je sais que le comité sénatorial a examiné la question, en a débattu et a parlé de la Loi d'interprétation. Je pense que cette loi devrait être incluse et qu'il ne faut absolument pas porter atteinte aux droits des peuples autochtones quand des politiques sont adoptées. Les Autochtones ne devraient pas devoir craindre que leurs droits soient amoindris ou réduits.

[*Traduction*]

La sénatrice Lovelace Nicholas : Bienvenue devant le comité ce soir. Vous avez déjà répondu à une de mes questions, puisque je voulais savoir depuis combien de temps la coalition existe.

Vous occupez-vous de toutes les revendications territoriales du pays? Vous chargez-vous de toutes revendications territoriales?

[*Traduction de l'interprétation*]

Mme Kotierk : Je vous remercie de cette question.

Nous ne participons pas aux négociations des nouvelles revendications territoriales. Nous nous occupons des traités signés et des accords de revendications territoriales qui sont mis en œuvre. La revendication ou le traité est réglé quand on le met en œuvre. Il y en a 25 actuellement, et je pense que le comité a traité de 21 ou 22 d'entre eux.

[*Traduction*]

La sénatrice Lovelace Nicholas : Il y a une revendication territoriale globale qui date de 40 ans. Pourquoi faut-il tant de temps pour que les Autochtones règlent une revendication territoriale?

[*Traduction de l'interprétation*]

Mme Kotierk : Je vous remercie.

I do not know myself, but I think when we desire, if the government is willing to work and compromise with you, as we will compromise together, there has to be the willingness to settle land claims on both sides of the party.

Now, when it comes to completed land claims agreements, there are obligations that still have to be completed and obligations as well that are still outstanding.

[English]

Senator Coyle: Thank you, President Kotierk and Mr. Campbell, for being back with us. It's good to have you here.

I would like to probe a little further on this oversight issue, the review commission idea, and your interactions with the Auditor General's office on that. I believe you said that there has been some resistance but that there may be some kind of an opening. Could you describe a little more to us about when you first broached this with the Office of the Auditor General? What kind of feedback were you getting there? Where are you seeing the openings now? We've had the Auditor General's office here talking with us about other things, and if we had been aware of this, we would have asked them about that.

[Interpretation]

Ms. Kotierk: Thank you for the question.

Regarding the discussions we've had, when the coalition started in 2003, we had that vision. When we approached the Office of the Auditor General in 2016, we gave them a report as to why the coalition was created, what the mandate was and what the mission statement was. We were then informed that the Office of the Auditor General had already had an oversight commission to review others. We decided and asked if they could perhaps produce another commission — an oversight committee of land claims similar to the one they had.

[English]

Senator Patterson: Welcome to the witnesses.

I just want to say that your recommendation on the amendment to the Interpretation Act resonated well with me because my friend and former colleague former senator Charlie Watt sponsored a private member's bill in the Senate which went very far, as you said. It went to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. The bill has been drafted. It's a good bill. I was here when it almost made it into passage in the Senate, and maybe the time is ripe now to revive that. I want to say I am very supportive, because the non-derogation clauses on Indigenous rights are all over the map in the federal legislative

Je ne le sais pas moi-même, mais je pense que si nous le voulons, si le gouvernement est disposé à travailler avec nous et à faire des compromis ensemble, il faut que les deux parties aient la volonté de régler les revendications territoriales.

Quand les revendications sont résolues, il reste des obligations à honorer et des obligations qui sont encore en attente.

[Traduction]

La sénatrice Coyle : Je vous remercie, madame la présidente Kotierk et monsieur Campbell, de témoigner de nouveau devant nous. Il est bon de vous voir en personne.

Je voudrais approfondir un peu les questions de la supervision, du concept de commission d'examen et de vos interactions avec le Bureau du vérificateur général à ce sujet. Je pense que vous avez indiqué avoir rencontré une certaine résistance, mais qu'il pourrait y avoir une certaine ouverture. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur votre premier contact avec le Bureau du vérificateur général à ce sujet? Quelle réponse avez-vous reçue? Où observez-vous des ouvertures aujourd'hui? Le Bureau du vérificateur général est venu nous parler d'autres choses, mais si nous avons été au courant de cette situation, nous l'aurions interrogé à ce propos.

[Traduction de l'interprétation]

Mme Kotierk : Je vous remercie de la question.

En ce qui concerne les échanges que nous avons eus, quand la coalition a été créée en 2003, elle avait une vision. Quand nous avons communiqué avec le Bureau du vérificateur général en 2016, nous lui avons remis un rapport expliquant pourquoi la coalition avait été créée et quels en étaient le mandat et l'énoncé de mission. Nous avons alors appris que le Bureau du vérificateur général avait déjà eu une commission de supervision pour examiner autre chose. Nous lui avons alors demandé s'il pouvait établir une autre commission ou un comité de supervision des revendications territoriales semblable à celui qu'il avait eu.

[Traduction]

Le sénateur Patterson : Bienvenu aux témoins.

Sachez que votre recommandation de modifier la Loi d'interprétation m'interpelle, car mon ami et ancien collègue, l'ancien sénateur Charlie Watt, a parrainé au Sénat un projet de loi d'initiative parlementaire qui s'est rendu très loin, comme vous l'avez souligné. Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles l'avait examiné. Il avait été rédigé et c'était un bon projet de loi. J'étais ici quand il a presque été adopté par le Sénat. Le temps est peut-être venu de le ressusciter. Je veux vous exprimer mon plein soutien, car les dispositions de non-dérogation sur les droits autochtones sont

regime, and this would clean that all up — modernize it, so thank you for that.

I want to pursue a little further what you said, Ms. Kotierk, about the federal government being leery that the proposed independent treaty review commission would be housed within the Office of the Auditor General. If that is the problem, has the coalition considered another way of housing the commission other than within the Office of the Auditor General? There are many independent commissions like that that stand on their own or in a different situation. Are there other models that you might consider?

[*Interpretation*]

Ms. Kotierk: Thank you for your question.

Firstly, I want to thank you for your support. When we said that changes had to be made so that the rights of Indigenous people can be honoured and equalized, I thank you for your support. If you could write to Mr. Lametti or speak to him about how you support us, I think that would be very helpful.

Secondly, about the independent commission, we have thought of various ways for many years, but we felt that it was the Auditor General's office that would be best because the land claims and treaties are signed, and the federal government has made these laws, and I believe that it has had an equal importance to any other policy being recognized in law in Canada. We felt that it was important to have it under the Auditor General.

[*English*]

Senator Patterson: Thank you for that.

I know that Nunavut Tunngavik sued Canada over the non-implementation aspects of your agreement, and there was progress made in the settlement agreement that was signed as a result of the lawsuit. I wonder if you could outline to the committee what some of the positive changes were that came out of that lawsuit.

[*Interpretation*]

Ms. Kotierk: Thank you.

We are regretful that Nunavut Tunngavik had to bring the federal government to court in 2006 due to the lack of implementation in the Nunavut land claim agreement obligations. As Indigenous people, we signed in good faith with you that things would be implemented, and it was very hurtful to us. We no longer trusted the government for broken promises regarding article No. 23 — Inuit employment — and article No. 24 — Inuit firms and the use of Inuit firms in

omniprésentes dans le régime législatif fédéral, et cette modification permettrait d'y faire le ménage et de le moderniser. Je vous remercie donc de cette recommandation.

Je veux donner brièvement suite à ce que vous avez dit, madame Kotierk, sur les réticences du gouvernement fédéral à l'idée d'intégrer la commission indépendante d'examen des traités au Bureau du vérificateur général. Si là se situe le problème, la coalition a-t-elle envisagé d'instaurer cette commission ailleurs qu'au Bureau du vérificateur général? Il ne manque pas de commissions indépendantes semblables qui ne relèvent d'aucun organisme ou qui sont dans une situation différente. Existe-il d'autres modèles que vous pourriez envisager?

[*Traduction de l'interprétation*]

Mme Kotierk : Je vous remercie de votre question.

Je veux d'abord vous remercier de votre soutien. Nous avons dit qu'il faut apporter des modifications pour que les droits des Autochtones soient honorés et égalisés, et je vous remercie de nous soutenir à cet égard. Si vous pouviez écrire à M. Lametti ou lui dire que vous nous soutenez, je pense que cela serait fort utile.

En ce qui concerne la commission indépendante, nous avons réfléchi à diverses solutions pendant de nombreuses années, mais nous avons jugé que c'est le Bureau du vérificateur général qui conviendrait le mieux, parce que les revendications territoriales sont réglées et les traités sont signés. Le gouvernement fédéral a élaboré ces lois, et je pense que cela a une importance égale pour toute autre politique reconnue dans la loi au Canada. Nous avons jugé important que la commission relève du vérificateur général.

[*Traduction*]

Le sénateur Patterson : Je vous remercie de cette réponse.

Je sais que Nunavut Tunngavik a poursuivi le Canada pour ne pas avoir mis en œuvre certains aspects de votre accord et que des progrès sont accomplis relativement à l'entente de règlement signée dans cette affaire. Je me demande si vous pourriez expliquer au comité quelles ont été les retombées bénéfiques de cette poursuite.

[*Traduction de l'interprétation*]

Mme Kotierk : Je vous remercie.

Nous regrettons que Nunavut Tunngavik ait dû poursuivre le gouvernement fédéral devant les tribunaux en 2006 parce qu'il ne mettait pas en œuvre ses obligations au titre de l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut. À titre d'Autochtones, nous avons signé cet accord de bonne foi avec vous, croyant qu'il serait mis en œuvre. Cette affaire nous a beaucoup blessés. Nous ne faisons plus confiance au gouvernement parce qu'il n'avait pas rempli ses promesses

business contracts. Those are the two articles that we identified when we went to court. It was many years. In 2015, we settled out of court. The Inuit were given \$255 million from the federal government due to lack of implementation of those articles of agreement.

We thought \$175 million would go to training Inuit into employment training. We call it *makigiaqta*, which means “let us rise” by training and by education so they can gain employment.

Outside of the agreement, the federal government also introduced a policy to be utilizing Nunavut — that the Inuit firms in Nunavut would be better honoured by contracting out.

Those are the two examples I use: articles 23 and 24.

[Translation]

Senator Dupuis: As a coalition, what is the status of your relationship with the Government of Canada in implementing the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples?

We passed legislation in 2021 that provides for the implementation of the United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples into Canadian law. Is your coalition having discussions with the government about how to implement not only the claims agreements, but everything in your proposed review commission?

[English]

Mr. Campbell: Essentially, the coalition was set up with a limited mandate, and it was not set up to deal with the United Nations declaration. However, article 37 of the declaration does refer to the need to respect treaties and agreements made with Indigenous peoples. In that respect, it is supportive of the position of the coalition with regard to the implementation of the agreements that we made — that means that they be respected and that means that they be properly implemented. Discussion on precisely how within the coalition we should relate to the action plan idea of the UN declaration legislation is something that is just beginning.

[Translation]

Senator Dupuis: You referred to Nunavut’s lawsuit against the federal government for the improper implementation of the Nunavut Land Claims Agreement.

concernant l’article 23 sur l’emploi inuit et l’article 24 sur les entreprises inuites et leur utilisation dans des contrats d’affaires. Ce sont les deux articles pour lesquels nous nous sommes adressés aux tribunaux. L’affaire a duré de nombreuses années. En 2015, nous avons conclu une entente hors cour. Le gouvernement fédéral a remis 255 millions de dollars aux Inuits pour avoir omis de mettre ces articles en œuvre.

Nous pensions utiliser 175 millions de dollars pour la formation à l’emploi des Inuits. Nous appelons cette initiative *makigiaqta*, ce qui signifie « élevons-nous » en formant et en éduquant les Inuits pour qu’ils puissent trouver des emplois.

En dehors de l’accord, le gouvernement fédéral a également instauré une politique selon laquelle les entreprises du Nunavut seraient mieux honorées dans le cadre des appels de propositions.

Ce sont les deux exemples que j’utilise : les articles 23 et 24.

[Français]

La sénatrice Dupuis : À titre de coalition, quel est l’état de votre relation avec le gouvernement du Canada pour ce qui est de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones?

Nous avons adopté une loi en 2021 qui prévoit la mise en œuvre de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones dans le droit canadien. Est-ce que votre coalition tient des discussions avec le gouvernement par rapport à la façon dont seront mis en œuvre non seulement les accords de revendications, mais aussi tout ce qui se trouve dans votre projet de commission de révision et d’examen?

[Traduction]

M. Campbell : Essentiellement, la coalition a été créée avec un mandat limité et pas pour s’occuper de la déclaration des Nations unies. Cependant, l’article 37 de cette déclaration fait référence au besoin de respecter les traités et les accords conclus avec les peuples autochtones. Sur ce point, la déclaration appuie la position de la coalition à l’égard de la mise en œuvre des accords que nous avons conclus. Cela signifie qu’ils doivent être respectés et adéquatement mis en œuvre. On ne fait que commencer à discuter de la manière dont, au sein de la coalition, on devrait réfléchir au concept de plan d’action figurant dans la loi sur la déclaration des Nations unies.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Vous avez fait référence à la poursuite qu’a intentée le Nunavut contre le gouvernement fédéral pour la mauvaise mise en œuvre de l’Accord sur les revendications territoriales du Nunavut.

The same kind of problem occurred with the James Bay and Northern Quebec Agreement, with many lawsuits and settlements.

Of all the claims settled to date, has the coalition painted a picture of the problem with the implementation of each of the agreements that have been concluded? Are there common elements that emerge from what happened with the Cree or in Nunavut, what happened with the Nisga'a Final Agreement or with other nations? What are the common elements of the implementation issue?

[English]

[Interpretation]

Ms. Kotierk: Thank you for the question.

When we sign land claims agreements or treaties as Indigenous people, we expect the agreements to be honoured and implemented and obligations carried out. We don't plan to take people to court. We signed in good faith with the federal government, like we intend to do. We Indigenous people keep running into roadblocks because obligations and implementations do not get implemented by the other party. The Metis and First Nations people who have treaties do, of course, run into similar problems of agreements and obligations not being implemented by the federal government. It does happen.

[Translation]

Senator Dupuis: If this review commission isn't placed under the authority of the Auditor General, could creating an officer of Parliament position be considered?

You said earlier that the relationship is with the Crown, not the department. Do you think it would be useful for an officer of Parliament to be designated to carry out this implementation review and to report directly to Parliament?

[English]

Ms. Kotierk: Thank you for that question.

I think it is important that there be a modern treaty implementation review commission set up, and not just one person. I think we have the experience currently that there is a commission, for instance, for Indigenous languages. For us, I think it's really important that we have a commission focused on the implementation of modern treaties because we have common challenges. Regardless of which community or which area we're from, as Indigenous peoples of Canada, we go into agreements with the Crown and we believe that they will implement the agreements, and then we spend so much of our time and effort

Le même genre de problème est survenu avec la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, avec beaucoup de poursuites et de règlements.

Parmi toutes les revendications réglées à ce jour, est-ce que la coalition a dressé un portrait de la situation quant au problème de mise en œuvre de chacune des ententes qui ont été conclues? Y a-t-il des éléments communs qui ressortent de ce qui s'est passé avec les Cris ou au Nunavut, de ce qui s'est passé avec l'Accord définitif nisga'a ou avec d'autres nations? Quels sont les éléments communs par rapport au problème de mise en œuvre?

[Traduction]

[Traduction de l'interprétation]

Mme Kotierk : Je vous remercie de cette question.

Quand nous signons des accords sur les revendications territoriales ou des traités, nous nous attendons, à titre d'Autochtones, à ce que les accords et les obligations soient honorés et mis en œuvre. Nous ne voulons pas tenter de poursuites. C'est de bonne foi que nous avons signé des accords avec le gouvernement fédéral, conformément à nos intentions. Mais nous continuons de nous heurter à des difficultés parce que l'autre partie aux accords ne met pas ses obligations en œuvre. Les Métis et les Premières Nations également signataires de traités éprouvent des problèmes semblables, le gouvernement fédéral ne mettant pas en œuvre les accords et les obligations. Cela arrive.

[Français]

La sénatrice Dupuis : Si on ne place pas cette commission de révision et d'examen sous l'autorité du vérificateur général, peut-on imaginer de créer un poste d'officier du Parlement?

Vous avez dit plus tôt que la relation réside avec la Couronne, et non avec le ministère. Est-ce que vous pensez qu'il serait utile qu'un officier du Parlement soit désigné pour procéder à cette révision et à cet examen de la mise en œuvre et qu'il se rapporte directement au Parlement?

[Traduction]

Mme Kotierk : Je vous remercie de cette question.

Je juge important d'instaurer une commission d'examen des traités modernes et de ne pas confier l'affaire à une seule personne. Je pense qu'il existe actuellement une commission sur les langues autochtones, par exemple. Pour nous, il est réellement important qu'une commission se penche exclusivement sur les traités modernes, car nous éprouvons des problèmes communs. Peu importe leur communauté ou leur région d'origine, les peuples autochtones du Canada concluent des accords avec la Couronne en pensant qu'ils seront mis en œuvre, puis ils investissent énormément de temps et d'efforts

trying to get our agreements — that we both agreed on — to be implemented.

We know the Office of the Auditor General has done a number of audits over the years intermittently in Nunavut, as well as in the Northwest Territories, and I think it has been very useful, but if there was one commission focused on that, it would be able to highlight the common challenges we have across our country in terms of implementing agreements that we've all agreed to. Now, we're spending our time begging for them to be implemented.

Senator Patterson: In 2019, Canada announced a collaborative self-government fiscal policy which was designed to renew fiscal relations with Indigenous governments. I'm wondering, from the Inuit point of view, whether you have participated in that new fiscal relationship commitment or, in fact, whether it's the Inuit-Crown partnership table that is the main vehicle for redefining relations with Canada. I know you're a participant in the ICPC table, President Kotierk. Is that the way you're discussing fiscal relationships with Canada rather than the renewed fiscal relationship policy that was announced in 2019?

Mr. Campbell: I can answer part of that. The fiscal relations table in relation to self-government is not one that NTI was involved in although, as I understand it, some other Inuit organizations were. It is not something that the coalition itself is involved in, although many coalition members are.

With regard to the ICPC table, I think there are many things under discussion there, but I'm not personally involved in that particular aspect of it. I can't really comment on that.

For NTI, what's critical with regard to implementation of our agreement is the contract that governs government actions over the next 10 years, and this is under negotiation right now. That is a negotiation that will deal with all the aspects of the Nunavut agreement, which the two parties agree what actions need to be taken and what financial resources need to be provided in relation to them.

Senator Patterson: Do I understand that there is an arbitration process built into that implementation contract model that has been exercised?

Mr. Campbell: Arbitration is a problem that NTI faced and was one of the things that led to our court case, because we had a provision in our agreement that required the government to agree if Inuit thought a matter needed to be arbitrated.

pour tenter de faire mettre en œuvre ces ententes, pourtant conclues d'un commun accord.

Nous savons qu'au fil des ans, le Bureau du vérificateur général a effectué, de façon intermittente, un certain nombre d'audits au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, et je pense que cela a été fort utile, mais s'il existait une commission mandatée expressément à cette fin, elle pourrait mettre en lumière les problèmes communs que nous rencontrons au pays sur le plan de la mise en œuvre des accords auxquels nous avons tous adhéré. À l'heure actuelle, nous passons notre temps à supplier le gouvernement fédéral de les mettre en œuvre.

Le sénateur Patterson : En 2019, le gouvernement du Canada a annoncé une politique financière collaborative sur l'autonomie gouvernementale, élaborée pour renouveler les relations financières avec les gouvernements autochtones. Je me demande si les Inuits ont participé à ce nouvel engagement en matière de relations financières ou si, en fait, c'est au Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, ou CPIC, qu'il incombe principalement de redéfinir les relations avec le gouvernement du Canada. Je sais que vous participez aux rencontres du CPIC, madame la présidente Kotierk. Est-ce au sein de ce comité que vous discutez des relations financières avec le gouvernement du Canada plutôt que de vous en remettre à la politique de relations financières annoncée en 2019?

M. Campbell : Je peux répondre en partie à cette question. Nunavut Tunngavik Incorporated n'a pas participé aux activités du comité des relations financières en ce qui concerne l'autonomie gouvernementale, bien que, d'après ce que je comprends, d'autres organisations inuites l'ont fait. La coalition elle-même n'a pas pris part aux activités de ce comité, même un grand nombre de ses membres l'ont fait.

Je pense que le CPIC débat de nombreuses questions, mais je ne m'occupe pas personnellement de cet aspect des choses. Je ne peux donc pas formuler de commentaires à ce sujet.

Ce qui est essentiel pour Nunavut Tunngavik Incorporated sur le plan de la mise en œuvre de notre accord, c'est le contrat qui régit les actions du gouvernement pour les 10 prochaines années et qui fait actuellement l'objet de négociations. Ces dernières porteront sur tous les aspects de l'accord du Nunavut pour que les deux parties s'entendent sur les mesures à prendre et les ressources financières à fournir au titre de cet accord.

Le sénateur Patterson : Dois-je comprendre que le modèle de contrat de mise en œuvre prévoit un processus d'arbitrage qui a été utilisé?

M. Campbell : L'arbitrage est un problème auquel Nunavut Tunngavik Incorporated s'est heurté et qui fait partie des facteurs à l'origine des poursuites qu'il a intentées, car notre accord contenait une disposition exigeant que le gouvernement accepte si les Inuits considéraient qu'un point devait faire l'objet d'un arbitrage.

The contrast to that is the Inuvialuit Final Agreement, which provided for either party to take a matter to arbitration.

When the NTI lawsuit was settled, one of the agreements was to amend the provisions in the agreement relating to arbitration. Matters can now proceed to arbitration following a process that's outlined in the agreement, following a mediation process, and there are some matters on their way to arbitration now.

Senator Patterson: Thank you.

The Chair: Senators, we are out of time.

The time for this panel is now complete, and I wish to again thank President Kotierk and Mr. Campbell for joining us today.

We will now go in camera.

(The committee continued in camera.)

La Convention définitive des Inuvialuit stipule au contraire que toute partie peut aller en arbitrage.

Quand les poursuites de Nunavut Tunngavik Incorporated ont été réglées, il a notamment été convenu de modifier les dispositions de l'accord portant sur l'arbitrage. Les choses peuvent maintenant passer par l'arbitrage à la suite d'un processus décrit dans l'accord, après un processus de médiation. Il y a actuellement certaines questions qui seront envoyées à l'arbitrage.

Le sénateur Patterson : Je vous remercie.

Le président : Sénateurs, notre temps est écoulé.

C'est ici que prend fin la comparution de ce groupe. Je tiens à remercier de nouveau la présidente Kotierk et M. Campbell de s'être joints à nous aujourd'hui.

Nous nous réunirons maintenant à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)
